

## EVALUATION DU DISPOSITIF CONVERGENCE

### RAPPORT FINAL PORTANT SUR LES COÛTS ÉVITÉS



**Juillet 2022**



# TABLE DES MATIÈRES

|  |           |
|--|-----------|
| <b>1. CADRE MÉTHODOLOGIQUE DE LA MESURE DES COÛTS ÉVITÉS DU DISPOSITIF.....</b>  | <b>5</b>  |
| <b>1.1. Une analyse des travaux antérieurs : des questions structurantes sans réponse unique....</b>   | <b>5</b>  |
| <i>Temporalité de la mesure des coûts évités et reconstitution des trajectoires.....</i>   | <i>6</i>  |
| <i>Des coûts évités... Par rapport à quelles situations ?.....</i>   | <i>7</i>  |
| <i>Quels coûts évités prendre en compte? Quels chiffrages ?.....</i>   | <i>8</i>  |
| <b>1.2. Les choix méthodologiques effectués pour cette évaluation et les données mobilisées....</b>  | <b>10</b> |
| <i>Des coûts évités mesurés jusqu'à 6 mois après la sortie, une analyse plus qualitative des coûts potentiellement évités à plus long terme.....</i> | <i>10</i> |
| <i>Des coûts calculés en référence à un "pseudo-échantillon" témoin et à des chantiers hors Convergence.....</i>                                     | <i>11</i> |
| <i>Le champ de l'analyse, les effectifs concernés et les caractéristiques des différents échantillons.....</i>                                       | <i>13</i> |
| <i>Les postes de coût pris en compte : deux thématiques principales chiffrées.....</i>   | <i>15</i> |
| <b>2. LA THÉMATIQUE LOGEMENT.....</b>  | <b>21</b> |
| <b>2.1. Les situations prises en compte et les estimations réalisées.....</b>  | <b>21</b> |
| <i>Les données et les estimations sur lesquelles reposent ces situations.....</i>  | <i>21</i> |
| <i>Les situations par rapport au logement observées dans les différents échantillons, à l'entrée et à la sortie.....</i>                             | <i>23</i> |
| <b>2.2. Le référentiel de coûts associé à la thématique.....</b>   | <b>26</b> |
| <b>2.2.1 LES COÛTS LIÉS À LA PRISE EN CHARGE DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT SOCIAL.....</b>   | <b>26</b> |
| <i>Les estimations de coût.....</i>  | <i>26</i> |
| <i>La prise en compte de la participation financière des usagers.....</i>  | <i>28</i> |
| <i>La prise en compte de la composition familiale.....</i>   | <i>29</i> |
| <b>2.2.2 LES AIDES AU LOGEMENT.....</b>  | <b>30</b> |
| <i>Les allocations logement.....</i>   | <i>30</i> |
| <i>Les aides non prises en compte : chèque énergie, allocations Paris Logement et interventions du Fonds solidarité logement.....</i>                | <i>31</i> |
| <b>2.3. Le coût des trajectoires associées au logement.....</b>  | <b>32</b> |
| <i>Le coût associé au logement – trajectoire des salariés parisiens en chantier Convergence et non entrants en chantier.....</i>                     | <i>32</i> |
| <i>Mise en perspective des coûts évités par Convergence avec ceux évités par d'autres ACI.....</i>   | <i>35</i> |
| <b>3. LA THÉMATIQUE EMPLOI.....</b>  | <b>37</b> |
| <b>3.1. Les situations prises en compte et les estimations réalisées.....</b>  | <b>37</b> |
| <i>Les données et les estimations sur lesquelles reposent ces situations.....</i>  | <i>37</i> |
| <i>Les situations par rapport à l'emploi observées dans les différents échantillons.....</i>   | <i>38</i> |
| <b>3.2. Le référentiel de coûts associé à la thématique.....</b>   | <b>42</b> |
| <b>3.2.1 LES COÛTS ET RECETTES PRIS EN COMPTE.....</b>   | <b>42</b> |
| <i>Les aides versées aux ménages.....</i>  | <i>42</i> |
| <i>Les coûts de l'accompagnement.....</i>  | <i>44</i> |
| <i>Les recettes générées par les parcours.....</i>   | <i>45</i> |

|   |           |
|---|-----------|
| <b>3.2.2 LES COÛTS NON PRIS EN COMPTE.....</b>  | <b>46</b> |
| <i>Les aides aux ménages non comptabilisées : la CSS et les tarifications sociales.....</i>   | <i>46</i> |
| <i>Les autres postes non comptabilisés : accompagnement par la mission locale et par les Cap emploi.....</i>  | <i>47</i> |
| <b>3.3. Le coût des trajectoires associées à l'emploi.....</b>  | <b>47</b> |
| <i>Le coût associé à l'emploi – trajectoire des salariés parisiens en chantier Convergence et non entrants en chantier.....</i>                                   | <i>47</i> |
| <i>Mise en perspective des coûts évités par Convergence avec ceux évités par d'autres ACI.....</i>  | <i>50</i> |
| <b>4. LES COÛTS NON CHIFFRABLES : SANTÉ ET ACCÈS AUX DROITS.....</b>  | <b>53</b> |
| <b>4.1. Les dépenses de santé et l'accès aux soins.....</b>   | <b>53</b> |
| <i>Une normalisation des modes de recours aux soins.....</i>  | <i>53</i> |
| <i>qui ne peut être imputée uniquement à Convergence.....</i>   | <i>54</i> |
| <i>Des coûts et bénéfices supplémentaires pendant la durée des parcours, non quantifiables.....</i>   | <i>56</i> |
| <i>La difficile monétarisation des impacts à long terme d'un meilleur recours aux soins.....</i>  | <i>56</i> |
| <b>4.2. Réflexions sur les autres postes de coûts.....</b>  | <b>57</b> |
| <i>L'accès aux services, coûts ou bénéfices ?.....</i>  | <i>57</i> |
| <i>D'autres coûts non chiffrés.....</i>   | <i>57</i> |
| <b>5. LES COÛTS TOTAUX ÉVITÉS ET LEUR INTERPRÉTATION.....</b>   | <b>58</b> |
| <i>Une synthèse globale qui relative ces résultats : les analyses en coûts évités sont-elles un outil pertinent pour des dispositifs comme Convergence ?.....</i> | <i>59</i> |

# 1. Cadre méthodologique de la mesure des coûts évités du dispositif

---

Dans la théorie de l'évaluation des politiques publiques, la mesure de l'efficacité repose sur le préalable que le dispositif évalué représente un coût pour la société. La question posée est celle de savoir si la dépense publique est affectée avec efficacité. Il s'agit d'évaluer si les financements accordés permettent bien d'obtenir les résultats attendus et si leur affectation est optimale au regard des objectifs poursuivis.

Le développement de la notion d'investissement social conduit à regarder différemment l'action publique. Dans cette logique, les dispositifs sociaux ne sont plus seulement vus comme permettant de « réparer » des situations dégradées, mais leurs effets sont reconnus comme générateurs d'économie à court, moyen voire long terme. L'évaluation ne porte plus sur l'efficacité du dispositif, telle que définie ci-dessus, mais raisonne en termes de retours sur investissement. Se développent ainsi des évaluations socio-économiques appliquant à l'action sociale des ratios inspirés de la théorie économique. La plus usitée est l'approche SROI, pour Social Return on Investment. Elle est fondée sur le Rapport sur Investissement (ROI), ratio utilisé dans le monde de l'entreprise. Ce ratio ramène la valeur des impacts sociaux d'un projet au coût des activités qui lui sont inhérentes. D'autres termes apparaissent dans la littérature (évaluation de l'impact économique, évaluation de l'impact social...), mais dans tous les cas, les fondements des méthodologies utilisées sont les mêmes. Elles reposent sur :

- La mesure des impacts du dispositif
- L'octroi d'une valeur monétaire à ces impacts
- Le calcul des coûts du dispositif

Chacune de ces étapes mobilise des choix méthodologiques différents selon les évaluations et leurs objectifs. Les paragraphes suivants reviennent sur les enseignements méthodologiques de plusieurs analyses coûts-bénéfices (ACB) afin de contextualiser les choix réalisés pour la présente étude.

## **1.1. Une analyse des travaux antérieurs : des questions structurantes sans réponse unique**

L'évaluation du dispositif « Un chez soi d'abord »<sup>1</sup> comprenait une analyse des coûts évités par le dispositif. Elle a été initiée en 2011, pour de premiers résultats parus en mai 2016. Elle s'est appuyée sur la construction d'un échantillon témoin constitué aléatoirement : le coût du suivi dans le dispositif a été comparé aux coûts sociaux des trajectoires des bénéficiaires relativement à ceux des trajectoires des personnes de l'échantillon témoin.

---

1 Tinland A., Girard V., Loubière S., Auquier P. « Un chez soi d'abord », rapport intermédiaire de la recherche, volet quantitatif, Assistance Publique Hôpitaux de Marseille / Faculté de médecine Aix-Marseille Université, Un chez soi d'abord, mai 2016.

Dans le cadre de l'évaluation de l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de Longue Durée », une étude macro-économique sur le coût de la privation d'emploi a été réalisée en 2015 et réactualisée en 2017<sup>2</sup>. Elle a procédé en listant dans un objectif d'exhaustivité les coûts induits par le non-emploi, en intégrant à la fois des coûts directs (versement de prestation et autres dépenses sociales, manque à gagner en impôt et cotisation), et les coûts indirects (délinquance, maladie, aide sociale à l'enfance...). Le chiffrage était alors macro-économique, avec des présomptions d'affectation de ces coûts au profil des personnes visées par l'expérimentation issues autant que possible, de la littérature sur ces sujets. Cette analyse a été discutée dans un rapport récent d'évaluation<sup>3</sup>, revenant sur un certain nombre des hypothèses émises et aboutissant à une estimation beaucoup plus faible des bénéficiaires pour les finances publiques. Ce débat illustre la difficulté de l'exercice de calcul des coûts évités et impose une forte exigence de rigueur, mais également, de modestie dans les périmètres pris en compte par de telles ACB.

Des travaux parfois plus anciens ont également été mobilisés, car ils constituaient des références dans la mesure des retombées économiques de dispositifs expérimentaux : l'évaluation coût-bénéfice de l'externalisation des accompagnements renforcés des demandeurs d'emploi<sup>4</sup>, celle mise en œuvre dans le cadre de l'expérimentation « Un logement d'abord »<sup>5</sup> et enfin, l'étude réalisée dans le cadre de travaux de la MRIE et portant sur l'utilité socio-économique des ACI<sup>6</sup>.

Enfin l'évaluation conduite par Pluricité et vizGet du dispositif Convergence en 2020-2022 fait suite à deux autres évaluations produites lors des étapes précédentes de déploiement de l'expérimentation. Ces évaluations ont elles-mêmes incluent des volets coûts-évités.

Cette lecture peut être résumée par trois questions qui sont structurantes pour la mise en œuvre des ACB : la réponse à ces questions varie d'une ACB à l'autre, tout en ayant un impact potentiellement important sur les résultats obtenus.

### ➤ *Temporalité de la mesure des coûts évités et reconstitution des trajectoires*

La première de ces questions est relative à la temporalité de la mesure des coûts évités et aux modalités selon lesquelles sont reconstituées les trajectoires pendant la période d'observation.

La première ACB du dispositif Convergence conduite par Geste a produit les coûts évités annuels unitaires moyens sur 1 an, arrêtés à la date d'observation : ces coûts étaient fondés sur les évolutions de situations des bénéficiaires entre l'entrée dans le dispositif, et la date d'observation, quelle que soit alors leur situation (dans le dispositif, ou sortis du dispositif).

---

2 Abrossimov C., Prost D « étude macro-économique sur le coût de la privation d'emploi » <https://etcl.fr/wp-content/uploads/2020/06/etude-macro-maj-20170613.docx.pdf>

3 Allot F. Lallemand-Kirche G., Perrot A « l'évaluation économique de l'expérimentation visant à résorber le chômage de longue durée (ETCLD) » Inspection Générale des Finances, Inspection Générale des Affaires Sociales, octobre 2019.

4 Crépon B., Skandalis D. (CREST) « Une évaluation coût-bénéfice de l'externalisation des accompagnements renforcés des demandeurs d'emploi », Etudes et recherches N°4 – 2015 – Pôle Emploi

5 Action Tank Entreprises et pauvreté, Agence Nouvelle des Solidarités actives « Le logement d'abord, et après. Bilan et propositions pour la généralisation du logement d'abord en France » - Mars 2017

6 ISEOR – MRIE « Evaluer la performance des structures d'insertion en tant qu'investissement en prévention de l'exclusion » MISSION REGIONALE D'INFORMATION SUR L'EXCLUSION – AURA - 2018

La seconde ACB produite par Ecota utilise une temporalité très différente. Le calcul des coûts évités est effectué sur la durée totale de l'accompagnement, puis un an après la sortie. Ce mode de calcul est justifié par des comparaisons par rapport aux coûts évités par les ACI avant la mise en œuvre de Convergence. Il permet donc de tenir compte de l'effort financier lié une durée de parcours allongée par l'expérimentation. Pendant le temps de l'accompagnement, Convergence représente alors un surcoût public plus important que les ACI hors Convergence, du fait de cet allongement de la durée des parcours. Ecota faisant le constat de situations plus favorables à la sortie pour les bénéficiaires de Convergence que pour les personnes accompagnées hors Convergence, ce surcoût disparaît donc au bout d'un certain temps, calculable, après la sortie.

Pour parvenir à ces résultats, Ecota a cependant formulé des hypothèses fortes. La situation des personnes accompagnées (après la mise en œuvre de Convergence comme avant cette mise en œuvre) n'étant connue qu'à l'entrée du chantier et à la fin de la période d'évaluation, il a été considéré :

- Que la moitié de la période d'accompagnement correspondait à la situation à l'entrée, et l'autre moitié à la situation à la date d'observation. Ces situations respectives ont été extrapolées sur la durée moyenne totale d'accompagnement. Les salariés observés pour cette étude étaient l'ensemble de ceux accompagnés en 2017, quelle que soit la date d'entrée. Le laps de temps extrapolé entre l'entrée et l'observation était potentiellement long et cette hypothèse a pu avoir des impacts importants sur la mesure des coûts.
- Que la situation des personnes sorties des chantiers ne variait pas pendant l'année suivant cette sortie. Implicitement, cette hypothèse suppose que Convergence comme l'accompagnement par les ACI hors Convergence, permet de stabiliser la situation des personnes accompagnées.

Les autres ACB citées précédemment sont également fondées sur des temporalités hétérogènes. L'étude macro-économique sur le coût du non-emploi, par définition, calcule un coût annuel unitaire de l'absence d'emploi. Ce coût a été mis en relation avec les dépenses et les recettes individualisables du dispositif, pour 1 an de fonctionnement. L'analyse quantitative du dispositif « Un chez soi d'abord » produite en 2016 présentait les coûts évités pendant les 2 ans de suivi dans le dispositif, ramenés à une moyenne annuelle. Des modélisations statistiques ont été mises en œuvre récemment, pour analyser l'impact à moyen terme de l'expérimentation.

➤ *Des coûts évités... Par rapport à quelles situations ?*

**La deuxième question structurante est relative à la situation de référence.** Elle conduit à s'interroger sur la situation dans laquelle auraient été les bénéficiaires en l'absence du dispositif. Les ACB sont en général construites sur le principe d'une double différence : la différence entre le coût social de la trajectoire des bénéficiaires et les coûts du dispositif au regard du coût social de la trajectoire qui aurait été celle des bénéficiaires en l'absence de dispositif. En creux, **elle interroge la possibilité et l'opportunité de la mise en place d'un échantillon témoin.**

Convergence revêt une spécificité supplémentaire par rapport à ce questionnement : le dispositif est construit en octroyant des moyens supplémentaires à des ACI existantes, pour accompagner un public en situation de grande exclusion. **Les coûts évités du dispositif doivent en ce sens être mesurés à la fois par rapport aux coûts évités par des ACI hors Convergence, et par rapport aux coûts sociaux de personnes non accompagnées.**

La première ACB mise en œuvre par Geste n'a pas utilisé d'échantillon témoin et a imputé toutes les évolutions de situations à la mise en œuvre de Convergence, tout en soulignant qu'il s'agissait d'un scénario maximaliste en termes de coûts évités.

La seconde ACB mise en œuvre par Ecota a utilisé deux situations de références : celle de personnes non accompagnées et celle de personnes accompagnées par des ACI hors Convergence. En l'absence de contre-factuel, le chiffrage des coûts sociaux des personnes non accompagnées s'est appuyé sur la situation des bénéficiaires Convergence à l'entrée du dispositif. Il a été présumé que cette situation n'évoluait pas. Ce mode de calcul revient à affecter uniquement à Convergence toute évolution de situation observée. Il surestime donc probablement les coûts évités par le dispositif, certains l'auraient été en l'absence de programme et ne peuvent être totalement imputés à Convergence/

Le chiffrage des coûts évités pour les personnes accompagnées hors Convergence s'est fait à partir de l'évolution de la situation des salariés entrés dans les ACI Convergence avant la mise en œuvre du dispositif. Les caractéristiques des personnes dans les périodes pré et post Convergence ne sont pas les mêmes, mais ces différences se justifient dans la mesure où Convergence a justement pour objectif de faire entrer en ACI des personnes qui n'y ont pas accès. La méthodologie employée permet donc de mesurer les coûts évités du dispositif Convergence par rapport à une ACI hors dispositif, ne s'adressant que peu à des grands exclus.

L'évaluation quantitative du dispositif « Un chez soi d'abord » était randomisée : elle a utilisé un contre-factuel constitué aléatoirement.

L'évaluation macro-économique du coût du non-emploi, de par son objectif macro-économique, n'utilisait pas de situation de référence. Sa mobilisation pour chiffrer les coûts évités de l'expérimentation « territoire zéro chômeur » présumait donc que l'évolution de l'emploi des chômeurs de longue durée n'était imputable qu'au dispositif. L'association ETCLD a alors appliqué un taux de réduction de 15 % pour amortir cette présomption. Avec l'appui de la DARES, l'IGAS et l'IGF ont constitué un échantillon témoin permettant la mise en œuvre d'une double différence. Le rapport montre alors qu'en effet, tous les bénéfices de l'expérimentation ne peuvent lui être imputés.

Ce questionnement rejoint par ailleurs celui portant sur la possibilité de prendre en compte les éventuels impacts négatifs de la mise en œuvre du dispositif, sur les trajectoires des personnes du territoire hors dispositif, et notamment les effets d'éviction. Dans le contexte d'une offre d'emploi, ou encore de possibilités de logement limitées, l'accès des bénéficiaires peut se traduire par l'exclusion d'une partie des personnes non accompagnées. Ecota a souligné cette difficulté, tout en notant que le nombre de bénéficiaires accompagnés au regard de la taille du territoire parisien, permet de considérer négligeables les effets d'éviction.

➤ *Quels coûts évités prendre en compte? Quels chiffrages ?*

**La troisième question est relative aux coûts évités pris en compte.** À noter que cette question est liée à celle de la temporalité. Certains impacts sociaux ne se produiront par exemple qu'à moyen ou long terme et ne seront pas mesurés par une évaluation calée sur la durée du dispositif ou sur la sortie à court terme.



Dans la littérature, les coûts évités pris en compte sont souvent distingués selon qu'ils soient directs, c'est-à-dire directement en lien avec les objectifs du dispositif (par exemple gains en prestations sociales non versées, impôts et taxes récupérés pour des dispositifs de retour à l'emploi...) ou indirects, c'est-à-dire obtenus en seconde ligne de par l'atteinte des objectifs du programme (hospitalisations évitées, diminution de la délinquance, hausse de la scolarisation des enfants...).

Dans beaucoup d'ACB, les coûts directs sont mesurables et monétarisables relativement aisément. Ce n'est pas le cas pour le dispositif Convergence, qui se donne notamment comme objectif de permettre l'accès aux droits des personnes en situation de grande exclusion. Or à court terme, l'accès aux droits représente un coût public, a priori compensé à moyen ou long terme sans que cette compensation ne puisse être chiffrée. L'accès aux soins représente à cet égard des coûts potentiellement élevés pendant le passage dans le dispositif, pour des bénéficiaires ultérieurs en termes de diminution des addictions, de baisse des hospitalisations, d'amélioration du bien-être... probables mais non mesurables.

La première ACB réalisée par le cabinet Geste prenait en compte un nombre limité de coûts, essentiellement directs : ceux liés à l'amélioration de l'accès au logement, aux sorties de la rue, à la prise en charge des addictions des problèmes psychiques et en lien, à la baisse des hospitalisations et aux transferts sociaux supplémentaires. Geste relie directement les sorties de la rue et la prise en charge des problèmes psychiques à une baisse des hospitalisations et le poste santé fait apparaître un bénéfice lié au dispositif.

Ecota a utilisé un champ plus large des coûts évités, qu'ils soient directs ou indirects. Le meilleur accès aux soins se lit par une hausse des coûts de santé. Pour approcher l'impact de cet accès aux soins, les auteurs ont fait le choix de faire apparaître une hausse du bien-être des bénéficiaires. Cette hausse n'est pas mesurable, aussi l'ont-ils approchée via l'augmentation du pouvoir d'achat. Cette méthode a eu pour avantage de faire entrer dans le champ de l'étude des effets de plus long terme. Elle a pour inconvénient de reposer sur une approximation forte, mais également d'ajouter aux impacts sociaux collectifs (bénéfices pour l'État, les collectivités, le service public de l'emploi), des impacts individuels (le gain en pouvoir d'achat, hors TVA comptabilisée par ailleurs, ne constitue pas directement des économies publiques).

L'évaluation du dispositif « un chez soi d'abord » a mobilisé un contre-factuel et une observation très fine de l'évolution des situations permettant de mesurer précisément l'impact du dispositif sur un ensemble de postes (recours aux hospitalisations et urgences, services d'hébergement, services judiciaires, structures médico-sociales, accès au marché du travail). D'autres évolutions ont pu être mesurées, telles que l'amélioration de la qualité de vie (via la mise en œuvre de scoring), sans que les auteurs ne la chiffrent en termes de coûts évités. La temporalité étant bien définie, les impacts sociaux de cette amélioration se lisent via les autres évolutions mesurées pendant la période d'observation. La mise en œuvre du dispositif, du fait du public auquel il s'adresse, conduit à une diminution forte des coûts liés aux hospitalisations et recours au service d'urgence.

La mesure des coûts macro-économiques du non-emploi a exploré un ensemble très important de coûts indirects : délinquance, aide sociale à l'enfance, échec scolaire... Des hypothèses ont été faites à partir de la littérature pour lier non-emploi à ces différents postes. À noter que ces présomptions et notamment, l'interprétation des liens de causalité entre non-emploi et comportements sociaux ont été remises en cause par l'IGAS et l'IGF ce qui montre la difficulté d'imputer de tels coûts indirects à un dispositif donné.

Enfin, l'inventaire des coûts pris en compte, au-delà de leur caractère plus ou moins monétarisable, interroge également sur la précision de leur chiffrage. Dans l'ensemble des évaluations analysées, les valeurs prises en compte correspondent aux valeurs moyennes observées.

Ces valeurs moyennes peuvent cacher une grande dispersion et reposent par ailleurs le plus souvent sur la mobilisation de données comptables ramenées au nombre de bénéficiaires ou de publics cibles. Selon les postes concernés, la qualité de production de ces agrégats est plus ou moins bonne et les coûts imputés sont fréquemment soumis à des marges d'erreur peu calculables.

## **1.2. Les choix méthodologiques effectués pour cette évaluation et les données mobilisées**

- *Des coûts évités mesurés jusqu'à 6 mois après la sortie, une analyse plus qualitative des coûts potentiellement évités à plus long terme*

Le dispositif Convergence repose en partie sur la possibilité de parcours longs, permettant la stabilisation de la situation de personnes initialement très éloignées de l'emploi.

La mesure des coûts évités par le dispositif doit permettre de rendre compte de l'impact de cette durée des parcours sur les coûts sociaux. **Les coûts évités présentés sont donc ceux correspondant à des trajectoires complètes dans un chantier Convergence. Ils sont complétés par une mesure des coûts sociaux des trajectoires à 6 mois après la sortie.**

La situation des personnes ayant été salariées d'un chantier Convergence à une temporalité plus longue que la sortie à 6 mois est mal appréhendée. Les tableaux de bord utilisés pour reconstituer les trajectoires permettent en théorie de suivre les salariés jusqu'à 1 an après leur sortie. Les données montrent cependant que ce suivi, s'il reste correct à 6 mois, est trop fragile à 1 an pour pouvoir être mobilisées (cf. supra, le paragraphe détaillant les données utilisées).

Cependant, l'accès aux droits d'une part, et plus globalement la stabilisation des situations a priori permises par Convergence, ont potentiellement des conséquences de long terme sur les trajectoires et sur leurs coûts. Le chiffrage de tels impacts n'est pas possible, il sera donc abordé dans une logique qualitative, de compréhension des mécanismes du dispositif pouvant expliquer ces impacts.

En cohérence avec cette temporalité, mesurer le coût du passage dans Convergence demande de chiffrer le coût de trajectoires dans les ACI et la période suivant la sortie. En pratique, ce ne sont pas des trajectoires en tant que telles qui sont chiffrées, mais des successions d'états, dans des thématiques qui sont liées aux objectifs de Convergence. Autrement dit, à chaque grande thématique, sont associés des états possibles et des durées pendant lesquels les bénéficiaires (ou non bénéficiaires) restent dans cet état.

Chiffrer les coûts évités revient alors à :

- lister les différents états possibles en référence aux objectifs du dispositif et construire les "trajectoires" c'est-à-dire la probabilité (ou la proportion de salariés) passant par ces états ainsi que la durée moyenne pendant laquelle ils y restent ;
- chiffrer les coûts associés à chaque état : il s'agit du référentiel de coûts

Cette reconstitution des trajectoires s'est appuyée sur des tableaux de bord remplis par les chantiers Convergence. Ils ont permis pendant la durée d'évaluation, de décembre 2020 à mars 2022, de décrire individuellement la situation des salariés tous les 4 mois, ainsi qu'à l'entrée et à la sortie du dispositif. En tenant compte de la date d'entrée, il a alors été possible de reconstituer la situation des salariés en fonction de la durée du parcours et, en lien d'associer des durées moyennes pendant lesquelles ils sont restés dans chacun des états considérés<sup>7</sup>.

➤ *Des coûts calculés en référence à un "pseudo-échantillon" témoin et à des chantiers hors Convergence*

Les coûts évités par le dispositif sont calculés en référence aux coûts qui auraient été produits en l'absence du dispositif. Le comité scientifique de Convergence n'a pas souhaité la mise en place d'un contre-factuel au sens strict : une telle construction est une démarche lourde, nécessitant parmi les personnes pouvant entrer en Convergence un tirage aléatoire pour constituer un échantillon témoin. Elle est donc contraignante également pour les conditions de mise en œuvre du dispositif.

La construction de la référence a été réalisée en cohérence avec le principe de Convergence : allouer des moyens supplémentaires à des ACI pour leur permettre d'accompagner dans la durée des personnes en situation de grandes exclusions, qui n'accèdent pas aux chantiers.

**Les coûts évités de Convergence se lisent ainsi en premier lieu par rapport au coût de la trajectoire de personnes en situation de grandes exclusions n'entrant pas dans les chantiers.**

Ce constat conduit à la nécessité de disposer de coûts de trajectoires pour des personnes ayant les mêmes caractéristiques que les salariés des chantiers Convergence, mais n'y ayant pas accédé. Le cabinet Ecota lors de l'évaluation réalisée en 2018, avait présumé que la situation à l'entrée serait restée stable pendant la période d'observation en l'absence de Convergence et donc, implicitement, que les évolutions qui se sont produites pendant le parcours en chantier sont uniquement imputables à Convergence. Les auteurs le soulignaient eux-mêmes, cette approche est maximaliste en termes de coûts évités.

En l'absence de contre-factuel et pour affiner l'analyse, un "pseudo-échantillon" témoin a été constitué de manière probabiliste, en s'appuyant sur les données disponibles concernant les personnes prises en charge par le secteur de l'hébergement. Cette méthode est celle utilisée par l'Action Thank Entreprises et pauvreté pour la mesure des coûts évités du dispositif "Un logement d'abord". Plus précisément, l'enjeu de cette construction est de parvenir, étant donné l'état initial qui est celui des salariés Convergence à l'entrée de l'ACI, à associer un nombre de mois moyen à chacun de ces états. Pour cela, la méthode utilisée repose sur les chaînes de Markhov : à chaque état, est associée une probabilité de rester dans l'état considéré, et une probabilité de passer dans chacun des autres états pris en compte. Les chaînes de Markhov permettent ensuite de prédire la probabilité d'être dans chaque état à l'horizon temporel suivant et donc in fine, de reconstituer un nombre moyen de mois correspondant à chaque état sur l'ensemble de la période.

---

<sup>7</sup> Selon la date d'entrée dans le dispositif et la date de sortie, l'état n'est pas nécessairement connu à chaque durée de passage dans le dispositif. Pour les salariés entrés en janvier 2019 par exemple, la première observation est en décembre 2020, soit à deux ans de l'entrée. Les données ont été pondérées pour qu'à chaque période, les caractéristiques à l'entrée des salariés pour lesquels la situation à cette période est connue correspondent bien à celles de l'ensemble des salariés concernés par cette période.

**Le deuxième niveau de référence est relatif aux chantiers hors Convergence.** Le dispositif s'étant construit en abondant les moyens accordés à des chantiers classiques pour intégrer des publics plus éloignés de l'emploi, il s'agit ici **d'analyser si Convergence permet une meilleure performance économique que des ACI hors Convergence, accueillant des publics proches.** Il ne s'agit donc pas de comparer les coûts des salariés Convergence avec des coûts de salariés de chantiers hors Convergence : cette comparaison n'aurait de sens qu'à situation à l'entrée égale, hors l'objectif de Convergence est de faire entrer en chantier des personnes qui n'y accèderaient pas. Autrement dit, la mesure de coûts évités de Convergence par rapport aux trajectoires des personnes en situation d'exclusion n'entrant pas en chantier a du sens, en l'absence de Convergence ce public existe bien. Celle avec un public de grands exclus en chantier n'a pas de sens, cette population n'existe pas hors Convergence. En revanche, **dans la mesure où Convergence abonde les moyens de chantiers classiques, la question des coûts évités par Convergence au regard des coûts évités des chantiers hors Convergence prend tout son sens : en intégrant des personnes très éloignées de l'emploi en chantier, Convergence permet-il d'éviter plus de coûts que des chantiers classiques à publics proches ?**

Le chiffrage concernant les salariés des ACI hors Convergence est donc un chiffrage des coûts évités par ces chantiers, et non seulement celui du coût des trajectoires en chantiers. La référence pour les personnes hors chantiers est construite de la même façon que celles pour les salariés en chantier Convergence. Le chiffrage des trajectoires des salariés est moins précis, la situation connue étant celle à l'entrée et celle à la sortie.

L'échantillon des salariés de chantiers hors Convergence a été constitué en recherchant :

- des chantiers de province qui début 2020, avaient vocation à entrer dans Convergence, mais n'avaient pas encore déployé le dispositif : ces chantiers avaient un public proche de Convergence et étaient sensibilisés au dispositif et donc mobilisables pour l'évaluation ;
- des chantiers parisiens accueillant a priori un public proche de celui de Convergence.

La charge de travail des ACI et le faible intérêt, pour les chantiers parisiens hors dispositif, à participer à cette évaluation, ont complexifié cette recherche. 3 chantiers de province ainsi que 1 chantier parisien, ont finalement fourni des données :

- ABEJ solidarité, situé à Lille, a fourni des données sur 35 salariés présents en 2020 et 2021, dans l'activité Blanchisserie
- ESPAS, à Lambersat, a fourni des données sur 52 personnes des activités espaces verts et jardinage animation
- Le Foyer Notre-Dame des Sans Abri, situé à Lyon, a fourni des données sur 168 salariés présents en 2020, des activités tris, nettoyage, collecte, maintenance, menuiserie. Les données communiquées étaient celles directement extraites du fichier de gestion et ne contenaient pas toutes les informations indispensables pour reconstituer les parcours, et notamment, la situation par rapport au logement à la sortie. Par ailleurs le foyer Notre Dame des Sans Abri est progressivement entré dans Convergence. Les données ont été utilisées pour valider certaines hypothèses sur les parcours des chantiers témoins et s'assurer de la robustesse des analyses produites malgré la faiblesse des effectifs communiqués sur les autres chantiers. Les coûts des trajectoires de ces salariés n'ont pas pu être chiffrés.

- Le chantier de la Cité de Refuge géré par l'Armée du Salut et situé à Paris, a communiqué des données sur 59 salariés.

➤ *Le champ de l'analyse, les effectifs concernés et les caractéristiques des différents échantillons*

**L'évaluation des coûts évités a concerné uniquement les salariés parisiens sortis après 2020, restés au moins 4 mois en ACI, soit 259 salariés<sup>8</sup>, restés en moyenne 22 mois en parcours Convergence.**

Les tableaux de bord, construits à partir de 2020, ne permettent pas de disposer de données régulières sur les salariés sortis avant cette date. Par ailleurs, les chantiers témoins ont communiqué des données sur les salariés présents en 2020 et 2021 et n'intégraient donc pas de salariés sortis avant cette date.

Les salariés restés moins de 4 mois en ACI n'ont pas pu, ou que très peu, bénéficier de l'accompagnement Convergence. Cette posture, de ne pas prendre en compte les durées de parcours les plus courtes, est par ailleurs assez commune dans les évaluations des effets des dispositifs.

**Le calcul de coûts évités pour trajectoires des salariés lyonnais n'aurait que peu de sens.** Convergence s'est déployé sur ce territoire progressivement à partir de 2020. Le calcul des coûts évités ne pourrait porter que sur les salariés entrés après cette date. Ceux qui sont sortis avant mars 2022 se caractérisent donc par des **durées de parcours en moyenne courtes : elle est de 10 mois, durée très faible par rapport aux salariés parisiens (22 mois), et même par rapport aux salariés des chantiers témoins (16 mois)**. L'évolution de leurs trajectoires ne peut préfigurer celles que pourront connaître des salariés sur des parcours plus longs.

Par ailleurs, les moyens et outils de Convergence n'ont pas été pleinement déployés dès le démarrage. Enfin, le volet 1 montre que le recrutement de profils différenciés par rapport au public historique de ces chantiers a lui aussi, été très progressif. **Les coûts évités qui seraient mesurés sur Lyon ne pourraient donner d'indication sur le coût évité de Convergence en fonctionnement "normal"**.

Au total, les données des chantiers hors Convergence concernent 146 salariés, dont 59 parisiens. Ces 59 salariés appartenant tous au même chantier, les résultats obtenus sont difficilement généralisables. L'analyse mobilisera donc également les données des chantiers hors Paris. Les résultats seront systématiquement présentés pour Paris d'une part, pour la Province d'autre part, le territoire parisien étant trop spécifique pour permettre une analyse comparée commune avec les chantiers Convergence de province.

Le tableau ci-dessous compare les caractéristiques des salariés Convergence avec celui des salariés des chantiers hors Convergence. Il montre que l'objectif, d'obtenir un échantillon hors Convergence également très éloigné de l'emploi et dont les caractéristiques sont relativement proches de celles des chantiers Convergence, est bien atteint, notamment pour celui situé à Paris. Il confirme également la particulière précarité des salariés des chantiers Convergence à leur entrée dans le dispositif.

---

<sup>8</sup> 386 salariés parisiens étaient sortis de Convergence en mars 2022 : les données présentées dans le rapport de volet 1 sur la situation à la sortie, concernent ces 386 personnes. Parmi elles, 83 étaient sorties avant 2020 et 34 étaient restées moins de 4 mois en parcours

Ainsi, les salariés parisiens hors Convergence ont une répartition par âge très proche de celle des salariés Convergence et une situation familiale peu différente. La proportion d'isolée, d'environ 60 %, est la même dans les deux échantillons. Les salariés Convergence comptent un peu moins de familles avec enfants (29 % pour 38%).

La part des bénéficiaires du RSA est également comparable dans les deux échantillons, le niveau de formation est particulièrement faible dans l'ACI hors Convergence. La proportion de personnes en hébergement précaire (CHU, CHRS, Hôtel) y est très élevée (41%), de même que celle de personnes de nationalité étrangère (68%). Ces proportions restent cependant bien inférieures à celles observées parmi les salariés des chantiers Convergence (respectivement 56 % et 81 %).

Enfin, la part des femmes est beaucoup plus élevée parmi les salariés hors Convergence que parmi les salariés Convergence.

Les salariés hors Convergence des autres territoires sont dans une situation moins précaire. Les proportions de personnes à très faible niveau de formation (39 %), en hébergement précaire (17%), de nationalité étrangère(43%) sont sensiblement inférieures à celles observées sur Paris. Ces salariés sont par ailleurs plus jeunes que les parisiens : 15 % sont âgées de moins de 26 ans et 9 % de 50 ans ou plus, pour respectivement 7 % et 24 %, des parisiens.

### **Comparaison des caractéristiques en entrée des salariés - ACI Convergence et hors Convergence**

|   | ACI Convergence |      | ACI hors Convergence |      |           |      |
|---|-----------------|------|----------------------|------|-----------|------|
|   | Effectifs       | %    | Paris                |      | Province  |      |
|   |                 |      | Effectifs            | %    | Effectifs | %    |
| Moins de 26 ans                               | 17              | 7 %  | 5                    | 8 %  | 13        | 15 % |
| 50 ans ou plus                                | 63              | 24 % | 17                   | 29 % | 8         | 9 %  |
| Femmes  | 73              | 28 % | 28                   | 48 % | 35        | 40 % |
| Isolés sans enfants                           | 155             | 60 % | 36                   | 61 % | 38        | 44 % |
| Familles avec enfants                         | 75              | 29 % | 22                   | 38 % | 37        | 43 % |
| Personnes de nationalité étrangère            | 210             | 81 % | 40                   | 68 % | 37        | 43 % |
| Personnes en logement autonome                | 26              | 10 % | 22                   | 37 % | 48        | 55 % |
| Personnes en hébergement précaire (dont CHRS) | 143             | 56 % | 24                   | 41 % | 14        | 17 % |
| Bénéficiaires du RSA                          | 132             | 51 % | 31                   | 52 % | 42        | 48 % |
| Niveau de formation Vbis et VI                | 167             | 64 % | 44                   | 75 % | 34        | 39 % |
| <b>Effectifs concernés</b>                    | <b>259</b>      |      | <b>59</b>            |      | <b>87</b> |      |
| <b>Durée moyenne du parcours (en mois)</b>    | <b>22</b>       |      | <b>12</b>            |      | <b>16</b> |      |

Source : tableau de bord rempli par les ACI Convergence 2020-2022 et données transmises par les ACI témoins

Les coûts évités mesurés sont ceux du dispositif pour un parcours complet, et donc pour des salariés sortis. La comparaison est réalisée également avec des parcours complets dans les chantiers "témoins". Elle ne porte pas sur la même temporalité : elle est de 12 mois pour les salariés du chantier parisien hors Convergence, de 16 mois pour les chantiers de province et de 22 mois pour les salariés de Convergence. Les coûts totaux des trajectoires intégreront le coût de l'accompagnement et ces différences de durée, qui peuvent conduire à des coûts évités hors coûts de chantier plus élevés pour Convergence, seront mises en regard avec le coût de ce temps long en chantier. Au final, il s'agira bien de se prononcer sur l'apport ou non de Convergence en termes de coûts évités sur une trajectoire complète relativement à celui des autres ACI, également pour une trajectoire complète.

➤ *Les postes de coût pris en compte : deux thématiques principales chiffrées*

Les postes de coût pris en compte sont ceux liés aux objectifs de Convergence. Ils peuvent se différencier à la fois selon les thématiques auxquelles ils se rapportent, leur lien plus ou moins direct avec les effets attendus du dispositif, leur temporalité et leur caractère plus ou moins chiffrable. Plus précisément, les coûts pris en compte sont organisés selon trois grandes thématiques : l'accès au logement, l'accès à l'emploi et l'accès aux droits. À ces rubriques, s'ajoutent les impacts sociaux de plus longs termes, qui sont susceptibles d'engendrer des économies, mais qui ne sont pas chiffrables : soit parce qu'ils ne sont pas monétarisables (bien-être par exemple), soit parce que les hypothèses sur lesquelles pourrait reposer leur imputation sont trop fortes et imprécises.

Le lien entre les thématiques et les trajectoires construites comme étant des successions d'état auxquels sont associées des durées moyennes, est alors résumé par le schéma ci-dessous.

Les coûts liés à l'accompagnement professionnel et socioprofessionnel seront pris en compte avec la thématique emploi/chômage/revenus. Cette rubrique est finalement vaste, sa constitution s'explique par le lien très important entre les différentes catégories qui la constituent : les revenus, l'effectivité de l'accompagnement, le bénéfice de minima sociaux ou d'aides sociales sont en effet directement liés à la position sur le marché de l'emploi.

Le parcours des salariés Convergence est connu jusqu'à 6 mois après la sortie. Celui des salariés hors Convergence n'est mesuré qu'à la sortie. Il y aura donc deux chiffrages :

- **un chiffrage jusqu'à 6 mois après la sortie qui ne concernera que les salariés Convergence**, en comparaison avec le coût de la trajectoire de personnes n'entrant pas en chantier sur une même durée (28 mois au total, correspondant à 22 mois de parcours en chantier et 6 mois post chantier)
- un chiffrage à 3 mois après la sortie qui concernera tous les échantillons. Il sera présumé que la situation des salariés à 3 mois après la sortie est la même qu'à la sortie. Ce chiffrage aura pour vocation de rendre compte des différences de coûts dans les différents échantillons liés aux différences dans l'accès à l'emploi à la sortie des chantiers. **La comparaison entre les coûts évités de Convergence et ceux évités par les autres chantiers portera donc sur les parcours en chantier et la sortie à 3 mois.**

| Etats à l'entrée  | Etats pendant la période en chantier des salariés   | Etats pendant la période post-chantier des salariés (6 ou 3 mois) | A plus long terme   |
|---|---|---|---|
| Situations de logement<br><i>Conditions de logement</i><br><i>Aides au logement</i>   | <b>Pour chaque échantillon</b><br>Par type d'hébergement : durée moyenne x coûts associés au type d'hébergement   |   | <b>Pour chaque échantillon</b><br>Par type d'hébergement : durée moyenne x coûts associés au type d'hébergement   |
| Emploi/<br>Chômage/Autres<br><i>Cotisations, minimas sociaux, aides sociales...</i>   | <b>Salariés Convergence</b> : en emploi x coûts associés à l'emploi<br><br><b>Salariés autres ACI / hors ACI</b> :<br>Emploi : durée moyenne x coûts associés emploi<br>Chômage : durée moyenne x coûts associés chômage<br>Autres : durée moyenne x coûts associés   |   | <b>Salariés Convergence / Salariés autres ACI/ hors ACI</b> :<br>Emploi : durée moyenne x coûts associés emploi<br>Chômage : durée moyenne x coûts associés chômage<br>Autres : durée moyenne x coûts associés  |
| Emploi/Chômage/Autres<br>Accompagnement socio-professionnel : RSA/ PE/ autres   | <b>Salariés Convergence</b> : coûts associés à l'accompagnement ACI + coûts Convergence<br><br><b>Salariés autres ACI</b> :<br>Durée dans l'ACI x coûts accompagnement ACI<br>Accompagnement hors ACI : durée moyenne par type d'accompagnement x coûts associés à chaque accompagnement<br><br><b>Non bénéficiaires hors ACI</b> :<br>Accompagnement hors ACI : durée moyenne par type d'accompagnement x coûts associés à chaque accompagnement |   | <b>Salariés Convergence</b> : coûts Convergence associés à l'accompagnement post ACI<br>Accompagnement hors ACI : durée moyenne par type d'accompagnement x coûts associés à chaque accompagnement<br><br><b>Salariés autres ACI / hors ACI</b> :<br>Accompagnement hors ACI : durée moyenne par type d'accompagnement x coûts associés à chaque accompagnement |
| Coûts indirects et accès aux droits<br><i>Échecs scolaires, délinquances, bien-être, santé... consommation de soins, transports, scolarités, justices..</i> | <b>Salariés Convergence : Analyse des impacts possibles</b>   |   |   |

Analyse des impacts possibles et coûts directs et indirects



### ***En illustration***

La situation suivante d'un salarié Convergence, présent dans les tableaux de bord transmis par les chantiers, illustre cette notion d'état. Monsieur P est entré dans un chantier Convergence parisien en décembre 2020 et en est sorti en octobre 2021 (durée totale de 10 mois).

A l'entrée de l'ACI, il était au chômage, en hébergement d'urgence. Après 4 mois de parcours, il a accédé à une place en CHRS. Après 9 mois de parcours, il a obtenu un logement social, dans lequel il est resté pendant toute la période d'observation.

A la sortie, il est en CDD de moins de 6 mois, à temps plein. Il est au chômage 6 mois après la sortie.

La succession d'état et les durées associées pour Monsieur P sont donc les suivantes :

- Pour le logement en parcours : 4 mois en hébergement d'urgence, 6 mois en CHRS, 1 mois en logement social
- Pour le logement pendant les 6 mois de période post parcours : 6 mois en logement social
- Pour l'emploi en parcours : 10 mois salarié d'ACI
- Pour l'emploi en période post-parcours : 3 mois salarié à temps plein, 3 mois au chômage indemnisé.

A Monsieur P., est associée une personne fictive au chômage et en hébergement d'urgence à T0. les durées dans chaque état sont estimées à partir de probabilités, modélisées tous les deux mois, de rester dans la même situation, ou d'aller vers une autre situation (de logement d'une part, d'emploi d'autre part)

Le tableau ci-dessous inventorie chaque poste de coût envisagé et qualifie ses modalités de prise en compte. Il distingue :

- la possibilité d'associer des coûts au poste, précisément ou non : par exemple, le montant des allocations logements peut-être calculé précisément alors que le coût d'une nuitée en hébergement résulte d'estimations. Tenter de monétariser des impacts non économiques, telle que l'amélioration du bien-être, ne nous semble pas souhaitable.
- la possibilité ou la pertinence d'imputer ces coûts aux trajectoires des salariés Convergence : par exemple, l'utilisation des différents hébergements des salariés Convergence est connue précisément par les tableaux de bord remplis par les ACI et donc l'imputation directe ne demande pas d'hypothèses particulières. L'imputation du montant de la TVA demande de formuler des hypothèses. Les mécanismes entre accès aux droits et aux services et coûts évités, qui renvoient souvent à des impacts de long terme sont complexes et les quantifier reposerait des hypothèses trop fortes, avec des marges d'erreur trop importante, pour que les chiffres obtenus aient un sens. Nous analyserons les impacts possibles par une approche qualitative uniquement, reposant sur une revue de littérature et les enseignements du volet 1 de cette évaluation.

Les motifs ayant conduit à cette qualification de chacun des coûts seront détaillés lors du chiffrage des différentes rubriques, dans la suite du rapport.

## Synthèse des postes de coût pris en compte et de leurs modalités d'imputation

| Rubrique  | Intitulé  | Monétarisation possible | Prise en compte effective                                   |
|---|---|-------------------------|---|
| <b>Logement</b>                                 | Recours aux dispositifs d'hébergement / de logement   | Approchée               | Oui   |
|   | Aides aux logement (AL, APL)  | Oui                     | Oui   |
|   | Accès au logement social  | Approchée               | Oui   |
|   | Chèque énergie  | Oui                     | Oui   |
|   | Aides locales au logement, aides à l'installation, FSL ...                                      | Approchée               | Selon les taux de recours                                   |
| <b>Emploi, Chômage, revenus, Accompagnement</b> | Allocation de retour à l'emploi (ARE)   | Oui                     | Oui   |
|   | Prime d'activité  | Oui                     | Oui   |
|   | Cotisations sociales sur salaires   | Oui                     | Oui/ hypothèses post-parcours                               |
|   | RSA / Prime de Noël   | Oui                     | Oui   |
|   | ASPA  | Oui                     | Selon hypothèses  |
|   | Garantie jeune – volet allocation   | Approchée               | Selon hypothèses  |
|   | AAH   | Oui                     | Oui   |
|   | CSS   | Approchée               | Oui   |
|   | Indemnité journalière congé maladie   | Oui                     | Selon hypothèses  |
|   | Accompagnement par pôle emploi  | Approchée               | Oui   |
|   | Accompagnement des BRSA   | Approchée               | Oui   |
| TVA   | Oui   | Approchée               |   |
| <b>Accès aux droits et aux services</b>         | Recours aux soins   | Approchée               | Analyse qualitative   |
|   | Recours aux transports collectifs   | Approchée               | Non, coût marginal nul                                      |
|   | Allocations familiales, allocations de rentrée scolaire, bourses                                | Oui                     | Non, hypothèse de même recours quelle que soit la situation |
|   | Scolarisation des enfants, garde d'enfants, services périscolaires, interventions de l'ASE/AEMO | Approchée               | Analyse qualitative   |
| <b>Impacts possibles à termes</b>               | hausse de l'employabilité, accès et maintien à l'emploi sur le long terme                       | Approchée               | Analyse qualitative   |
|   | Echecs scolaires, coût des redoublements  | Approchée               | Analyse qualitative   |
|   | amélioration du bien être   | Non                     | Analyse qualitative   |



**Ce tableau illustre le caractère finalement approximatif de l'exercice : un certain nombre de coûts sont estimés, l'imputation aux trajectoires mobilise des hypothèses plus ou moins fortes selon les coûts, et selon les données disponibles sur les bénéficiaires d'une part, les échantillons de comparaison d'autre part.**

Afin d'explicitier l'implication des hypothèses formulées et d'illustrer les conséquences des estimations de coûts, des chiffrages alternatifs seront présentés pour chaque rubrique. Les coûts chiffrés le sont donc selon un scénario central, celui qui semble le plus probable. Ils seront encadrés selon des marges d'erreur estimées liées à l'approximation des coûts, ainsi que selon des hypothèses alternatives quant à leur imputation.

**La méthode mobilisée est in fine robuste pas tant pour chiffrer le montant des trajectoires de chaque échantillon, mais pour parvenir à des coûts évités, c'est-à-dire pour comparer ces montants. Les résultats fournis sur le chiffrage de chaque trajectoire sont à considérer avec grande précaution, les fourchettes présentées sur les coûts évités (et donc en comparant les montants de chaque trajectoire) sont beaucoup plus robustes.**

## 2. La thématique logement

---

### 2.1. Les situations prises en compte et les estimations réalisées

➤ *Les données et les estimations sur lesquelles reposent ces situations*

La situation par rapport au logement des salariés Convergence à leur entrée en chantier, en parcours, à la sortie et 6 mois après la sortie est connue précisément par les données du tableau de bord rempli par les chantiers. La situation en parcours est connue tous les 4 mois à 8 mois selon l'ancienneté dans le dispositif<sup>9</sup>. Il est présumé que les évolutions se produisent à mi-chemin des périodes d'observations. Cette présomption reste faible, elle ne donne pas lieu à chiffrage de scénarios alternatifs.

Celle des salariés des chantiers hors Convergence est répertoriée avec un niveau de détail plus faible. Par ailleurs, elle est connue à l'entrée et à la sortie, mais ne l'est pas en parcours. Il est présumé que le changement de situation a lieu à mi-parcours.

La situation dans les mois suivant la sortie n'est pas connue.

Les coûts évités sont calculés pour les salariés Convergence et pour les salariés en chantier hors Convergence en référence à des personnes à mêmes caractéristiques, n'entrant pas en chantier. Trois "pseudo-échantillons" sont donc construits : l'un ayant les mêmes caractéristiques à l'entrée que les salariés Convergence, l'un ayant les mêmes caractéristiques à l'entrée que les salariés de l'ACI parisien hors Convergence et le troisième ayant les mêmes caractéristiques à l'entrée que les salariés des chantiers de province hors Convergence.

#### **Précision méthodologique : la construction des pseudo-échantillons**

La construction de ces pseudo-échantillons mobilise les bases de la dernière enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS), menée par la Direction de la recherche, des études de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère des Solidarités et de la Santé. Cette enquête est conduite tous les 4 ans auprès des centres d'hébergement et des établissements de logement adapté. La dernière collecte a eu lieu en 2021, ses données ne sont pas encore disponibles. Les données utilisées portent sur l'année 2016. Elles sont nationales.

Elles permettent d'analyser en détail la provenance des entrants dans les établissements du champ de l'enquête ainsi que leur destination à la sortie. Elles permettent donc de disposer de données y compris sur la place des autres formes d'hébergement et de logement dans les parcours.

Elles ont été complétées par les données transmises par la Maison de la Veille Sociale du Rhône et par celle de l'observatoire du Samu social de Paris (rapports d'activités 2019 et 2020, les années plus récentes ne sont pas disponibles du fait d'un changement de logiciel).

La construction de ce pseudo-échantillon repose sur une "matrice de transition". Cette matrice fournit,

<sup>9</sup> pendant la période d'observation, de décembre 2020 à mars 2022, les remontées de données ont eu lieu en moyenne tous les 4 mois. Pour les salariés entrés avant septembre 2020, la situation est connue à l'entrée, mais n'est pas connue à 4 mois, pour ceux entrés avant mai 2020, elle est connue à partir de 8 mois etc (cf. partie méthodologique). Cette distorsion a été redressée, mais a également conduit à des laps de temps importants entre deux périodes d'observations pour les durées de passage les plus longues dans le dispositif

pour chaque type de logement/d'hébergement, la probabilité de rester dans le même logement pendant les deux mois suivants (temporalité choisie pour cette étude), et la répartition des sortants entre les autres formes d'hébergement/logement. Cette répartition à la sortie est connue assez précisément grâce aux données de l'enquête ES. En revanche, les taux de sortie ne le sont pas. Ils ont été reconstitués en mobilisant :

- pour les sorties de logements autonomes, les données du ministère de la Justice portant sur les commandements à quitter les lieux (CQL), sur le bilan de la plateforme téléphonique de la Fondation Abbé Pierre "allo prévention expulsion" pour la qualification des expulsions et sur le nombre de personnes en logements autonomes à l'entrée des établissements du champ de l'enquête ES. Elles ont été confrontées au taux de salariés de Convergence quittant leur logement autonome dans les premiers mois du dispositif ;
- le passage du locatif privé au locatif social a été estimé à partir des données de la demande de logement social ;
- pour les parcours à la sortie de l'hôtel : les estimations se sont appuyées sur des données de la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) faisant le bilan des plateformes d'accompagnement social à l'hôtel (PASH), sur les données des bilans du Samu social de Paris et sur le nombre de personnes logées à l'hôtel à l'entrée des structures d'hébergement du champ de l'enquête ES.
- pour les sorties de la rue, les estimations se sont appuyées sur les estimations d'effectifs produits par la Fondation Abbé Pierre dans ses rapports sur l'état du mal-logement mis en regard avec le nombre de sortants de rue à l'entrée des structures du champ de l'enquête ES. Elles ont également mobilisé les données de l'observatoire du 115 de Paris et ont été confrontées à la part des sortants de la rue dans les tous premiers mois de l'accompagnement par Convergence.
- pour les structures du champ de l'enquête ES : les données de l'enquête.

Les données de l'enquête ES montrent l'importance de la situation familiale pour expliquer les taux de sortie et leur type. Elles ont été corrigées pour être à "même situation familiale" que celle des entrants dans les chantiers Convergence.

Par ailleurs, les transitions concernant les prisons d'une part, les résidences médicalisées et appartements thérapeutiques d'autre part, n'ont pas été estimées. Elles concernent un nombre très faible de salariés Convergence (moins de 1%) . Les trajectoires de ces personnes sont considérées comme stationnaires. Estimer des transitions n'aurait eu qu'un impact extrêmement faible sur les coûts.

L'analyse des données construites pour le pseudo-échantillon montre le poids très important des taux de sorties de chaque type d'hébergement/logement pour expliquer les trajectoires obtenues. Or les estimations de ces taux sont fragiles (cf. encadré méthodologique), reposant sur des sources de données disparates, parfois partielles dans leur champ. Des scénarios alternatifs sont testés :

- le scénario bas est celui dans lequel les taux de sortie sont très faibles, avec des trajectoires en conséquence quasi-stationnaires ;
- le scénario haut correspond à des taux de sorties 1,2 à deux fois plus élevés à 2 fois plus élevées que celles estimées, selon le type d'hébergement et la précision des données permettant d'estimer les taux de sortie.

➤ *Les situations par rapport au logement observées dans les différents échantillons, à l'entrée et à la sortie*

Ce paragraphe compare l'évolution des situations entre l'entrée et la sortie des ACI, avec celle connue par les personnes non entrantes en chantiers. Il permet de constater que les situations de logement s'améliorent y compris pour les personnes hors chantiers. L'amélioration est cependant plus marquée pour les salariés de Convergence. L'impact des chantiers hors Convergence sur l'amélioration des situations de logement, comparé à celui des non-entrants en chantier, est en revanche plus faible.

Ainsi, comme le volet 1 de l'évaluation l'avait constaté, la situation par rapport au logement des salariés des chantiers Convergence s'est fortement améliorée entre l'entrée et la sortie des chantiers. La part des personnes hébergées en CHRS a diminué de moitié, celle des personnes logées à l'hôtel est passée de 16 % à 8 %. Dans le même temps, la proportion de locataires du secteur social a augmenté de 7 % à 31 %.

Les données disponibles et notamment, la forme des données publiées de l'enquête ES ont contraint à des regroupements entre les différentes formes d'hébergement.

Les estimations montrent qu'en l'absence de Convergence, les situations de logement des personnes concernées se seraient également améliorées, avec une évolution cependant beaucoup moins marquée que celle observée parmi les salariés des chantiers Convergence. La part des personnes en CHRS diminue passant de 22 % à 17 %, celle des personnes en CHRS ou à l'hôtel évolue de 34 % à 27 %. Ces diminutions s'expliquent par le constat d'une sortie relativement fréquente des personnes en CHRS vers le logement autonome, notamment social (26 % des sortants de CHRS selon les données de l'enquête ES), et par un turn-over relativement important (plus du tiers des présents en 2016 sont sortis en cours d'année). Le turn-over est plus faible parmi les personnes hébergées à l'hôtel ou en hébergement d'urgence, notamment du fait de durée longue des séjours à l'hôtel (la moitié des personnes y restent au moins deux ans selon les données du samu social de Paris), de sorties fréquentes vers le logement adapté ou le logement social, mais également, de l'hôtel à l'hébergement d'urgence ou en CHRS.

La relative fréquence des sorties vers le logement social explique une forte hausse du nombre de ménages qui y sont logés sur la période d'observation, de 9 % à 22 %. Cette hausse est cependant beaucoup plus limitée que celle observée parmi les salariés de Convergence.

Rappelons que ces données reposent sur des estimations qui doivent être considérées avec précaution

**La situation par rapport au logement des salariés des chantiers Convergence – Comparaison avec les estimations issues du pseudo-échantillon(scénario central)**

|  | Salariés Convergence |               |                          | Pseudo-échantillon hors chantier |                |                |
|--|----------------------|---------------|--------------------------|----------------------------------|----------------|----------------|
|  | A l'entrée           | À la sortie   | À 6 mois après la sortie | À t0                             | À 22 mois (E)  | À 28 mois (E)  |
| <b>Rue, habitat de fortune ...</b>                 | <b>5%</b>            | <b>4%</b>     | <b>2%</b>                | <b>5 %</b>                       | <b>5 %</b>     | <b>5 %</b>     |
| <b>CHRS</b>  | <b>22 %</b>          | <b>11 %</b>   | <b>9 %</b>               | <b>22%</b>                       | <b>17 %</b>    | <b>16 %</b>    |
| <b>Hôtel et hébergement d'urgence</b>              | <b>34 %</b>          | <b>15 %</b>   | <b>20 %</b>              | <b>34 %</b>                      | <b>27 %</b>    | <b>25 %</b>    |
| <i>Hôtel</i>                                       | 16%                  | 8%            | 9%                       |                                  |                |                |
| <i>Hébergement d'urgence</i>                       | 18%                  | 7%            | 11%                      |                                  |                |                |
| <b>Semi-durable</b>                                | <b>12 %</b>          | <b>19 %</b>   | <b>19 %</b>              | <b>12 %</b>                      | <b>14 %</b>    | <b>15 %</b>    |
| <i>Pension de famille</i>                          | 3%                   | 3%            | 3%                       |                                  |                |                |
| <i>Résidence sociale et foyer</i>                  | 7%                   | 11%           | 11%                      |                                  |                |                |
| <b>Locataire privé</b>                             | <b>3%</b>            | <b>3%</b>     | <b>3%</b>                | <b>3 %</b>                       | <b>3%</b>      | <b>3 %</b>     |
| <b>Locataire social et logements de transition</b> | <b>9 %</b>           | <b>43 %</b>   | <b>36 %</b>              | <b>9 %</b>                       | <b>22 %</b>    | <b>24 %</b>    |
| <i>Locataire social</i>                            | 7%                   | 38%           | 31%                      |                                  |                |                |
| <i>Logement de transition</i>                      | 2%                   | 5%            | 5%                       |                                  |                |                |
| <b>Hébergement par un tiers</b>                    | <b>16%</b>           | <b>8%</b>     | <b>15%</b>               | <b>16 %</b>                      | <b>12 %</b>    | <b>11 %</b>    |
| <b>Etablissement pénitentiaire</b>                 | <b>0%</b>            | <b>&lt;1%</b> | <b>0 %</b>               | <b>0 %</b>                       | <b>0 %</b>     | <b>0 %</b>     |
| <b>Appartement thérapeutique</b>                   | <b>&lt;1%</b>        | <b>&lt;1%</b> | <b>0 %</b>               | <b>&lt;1 %</b>                   | <b>&lt;1 %</b> | <b>&lt;1 %</b> |
| <b>Structure médicalisée</b>                       | <b>&lt;1%</b>        | <b>&lt;1%</b> | <b>1%</b>                | <b>&lt;1 %</b>                   | <b>&lt;1%</b>  | <b>&lt;1 %</b> |
| <b>Total</b>                                       | <b>100%</b>          | <b>100%</b>   | <b>100%</b>              | <b>100 %</b>                     | <b>100 %</b>   | <b>100 %</b>   |

La situation par rapport au logement des salariés du chantier parisien hors Convergence a très peu évolué. Elle est légèrement plus favorable que celle qui aurait été observée en l'absence d'entrée en chantier : la part des locataires du secteur social a évolué de 35 % à 37 % alors qu'elle aurait plutôt diminué sur la période sans dispositif. Les autres évolutions sont peu significatives étant données les incertitudes sur les échantillons.



***La situation par rapport au logement des salariés parisiens hors Convergence sortis –  
Comparaison avec les estimations issues du pseudo-échantillon(scénario central)***

|                             | Salariés parisiens en chantier hors Convergence |             | Pseudo-échantillon hors chantier correspondant |               |
|-----------------------------|---|-------------|--|---------------|
|                             | A l'entrée                                      | À la sortie | À t0   | À 12 mois (E) |
| Rue, habitat de fortune ... | 5 %   | 0 %         | 5 %  | 5 %           |
| CHRS, CHU, hôtel, ...       | 44 %  | 37 %        | 44 %   | 37 %          |
| Semi-durable et transition  | 6 %   | 9 %         | 6 %  | 14 %          |
| Locataire privé             | 4 %   | 7 %         | 4 %  | 4 %           |
| Locataire social            | 35 %  | 37 %        | 35 %   | 33 %          |
| Hébergement par un tiers    | 6 %   | 9 %         | 6 %  | 7 %           |
| Etablissement pénitentiaire | 0 %   | 0 %         | 0 %  | 0 %           |
| Structure médicalisée       | 0 %   | 0 %         | 0 %  | 0 %           |
| <b>Total</b>                | <b>100%</b>                                     | <b>100%</b> | <b>100 %</b>                                   | <b>100 %</b>  |

Les évolutions concernant les chantiers de province sont plus favorables, mais ne sont pas sensiblement différentes de celles observées dans le pseudo-échantillon témoin. Seul l'accès au logement social apparaît plus fréquent pour les salariés des chantiers témoins que pour les personnes hors chantier.

***La situation par rapport au logement des salariés de province hors Convergence sortis –  
Comparaison avec les estimations issues du pseudo-échantillon(scénario central)***

|                             | Salariés de province en chantier hors Convergence |             | Pseudo-échantillon hors chantier correspondant |               |
|-----------------------------|---|-------------|--|---------------|
|                             | A l'entrée  | À la sortie | À t0   | À 16 mois (E) |
| Rue, habitat de fortune ... | 2 %   | 0 %         | 2 %  | 2 %           |
| CHRS, CHU, hôtel, ...       | 17 %  | 10 %        | 17 %   | 15 %          |
| Semi-durable et transition  | 5 %   | 2 %         | 5 %  | 6%            |
| Locataire privé             | 14 %  | 12 %        | 14 %   | 10 %          |
| Locataire social            | 42 %  | 59 %        | 42 %   | 50 %          |
| Hébergement par un tiers    | 20 %  | 16 %        | 20 %   | 17%           |
| Etablissement pénitentiaire | 0 %   | 0 %         | 0 %  | 0 %           |
| Structure médicalisée       | 0 %   | 0 %         | 0 %  | 0 %           |
| <b>Total</b>                | <b>100%</b>                                       | <b>100%</b> | <b>100 %</b>                                   | <b>100 %</b>  |

*Remarque : le pseudo-échantillon des personnes hors chantiers est plus fragile sur la province, certaines données ayant permis de consolider les hypothèses ayant été établies à partir de documents disponibles en Île-de-France. Certains taux ont été revus, notamment le taux d'expulsion du logement locatif ou encore le poids de l'hébergement en hôtel.*

## 2.2. Le référentiel de coûts associé à la thématique

### 2.2.1 Les coûts liés à la prise en charge de l'hébergement et du logement social

#### ➤ Les estimations de coût

Les coûts liés au logement sont issus de différentes sources de données. Les coûts obtenus sont des estimations. Ils sont présentés en coût journalier, et sont arrondis à l'euro près. Les centimes n'auraient pas de sens étant donnée l'imprécision de ces estimations.

Ces coûts sont pour la plupart issus de documents portant sur l'année 2019. Les données 2021 ne sont souvent pas disponibles et l'année 2020 est trop particulière pour servir de référence.

Les coûts d'une nuitée en CHRS, hôtel, centre d'hébergement d'urgence et des pensions de familles ont été communiqués par la DIHAL. Ils sont pour la plupart calculés au niveau national, et correspondent à des moyennes qui peuvent masquer une grande diversité de fonctionnement. L'enquête nationale des coûts permet d'apporter des précisions sur les coûts en CHRS, mais est plus fragile quant aux autres types d'hébergement (le taux de couverture peut être faible, l'enquête ne permet pas de distinguer directement les coûts par type d'hébergement, hors CHRS).

- **La place en CHRS** est ainsi estimée à environ 40 euros par jour et par personne au niveau national, coût plus important sur Paris qu'en Province. L'exploitation francilienne de l'enquête nationale des coûts 2017, effectuée par la DRIHL, fait état d'un coût moyen de **47 € en île de France, c'est ce montant qui sera retenu.**
- En île de France, la place en **hébergement d'urgence** pourrait être chiffrée entre 30 et 35 euros par jour et par personne. **Le montant retenu est arrondi à 33 € pour le scénario central ;**
- **La nuitée d'hôtel** est estimée à un coût compris entre 17 et 18 euros, hors accompagnement. Le rapport d'information du Sénat fait au nom de la commission des finances sur la politique d'hébergement par Monsieur Philippe Dallier et datant de mai 2021 fait état d'un coût moyen de 17,87 € avant la crise sanitaire. Le montant retenu est de 18 €, hors accompagnement. Le coût de l'accompagnement reste celui estimé par le cabinet Ecota pour l'évaluation précédente, à 2,5€, **soit un montant total de 20,5€.**
- Selon la DiHal, le coût marginal de fonctionnement **des pensions de famille**, financé par l'état, **s'élève à 18€ par jour et par personne.**

Les autres coûts ont été estimés à partir des documents budgétaires ou rapports d'information.

**Les logements de transition** sont financés par l'Allocation de Logement Temporaire (ALT 1). Le projet de loi de finances pour 2021 permet de reconstituer un coût par place financée, au niveau national, de 9,7 € par place en décembre 2019. Le barème de l'ALT dépend de la tension de la zone de logements, et ces coûts sont plus élevés en région parisienne. Le montant retenu est finalement celui utilisé par Ecota, **arrondi à 12 € par nuit.**

**Le logement social** ne bénéficie pas d'aides au fonctionnement de la part de l'état. Cependant, sa construction repose sur des aides conséquentes, sous forme de subventions ou de prêts à taux réduits. En contrepartie, les organismes de logement social respectent un plafond de loyer et un plafond de ressources pour l'attribution du logement. Ces plafonds dépendent du prêt. Les salariés de Convergence accèdent a priori à un logement financé en PLAI (prêt locatif aidé d'intégration). L'aide n'est ici pas tout à fait comparable aux aides au fonctionnement octroyées aux structures d'hébergement. Cependant, l'enquête ENC montre par exemple que plus deux tiers des CHRS sont locataires des locaux qu'ils occupent et les coûts de fonctionnement intègrent des coûts liés aux locaux. Par ailleurs, le logement social a bien un surcoût pour la collectivité par rapport à un logement privé, qu'il semble donc pertinent de valoriser.

Ce coût est calculé à partir des comptes du logement, qui permettent d'isoler la dépense publique, de l'État et des collectivités en faveur du logement et nette des aides au logement. Cette dépense a été ramenée au nombre total de logements sociaux, connu via le répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS)<sup>10</sup>. **Le montant retenu est arrondi à 8€ par jour et par logement.**

**Les résidences sociales et foyers** bénéficient d'une aide versée par l'état, l'Aide à la gestion locative sociale (AGLS), ayant vocation à compenser les efforts faits pour l'accueil des personnes. Cette aide est faible, d'environ 1€ par place et par nuit selon le projet de loi de finances 2021. La construction des résidences sociales bénéficie par ailleurs des aides dévolues au logement social. À ce coût d'accompagnement, s'ajoute ainsi celui lié aux investissements dans ce secteur, avec un **montant total retenu de 10 € par jour.**

Le coût d'une nuit **en établissement pénitentiaire** est issu des statistiques du Ministère de la Justice (nombre de places) et du projet de loi de finances 2021 (montants engagés). **Le montant obtenu, de 105€,** correspond à celui calculé par l'Observatoire International des prisons.

**Le coût des appartements thérapeutiques et des structures médicalisées** est issu de "*INSTRUCTION INTERMINISTRIELLE N° DGCS/5C/DSS/1A/DGS/SP2/SP3/2019/126 du 24/05/2019 relative à la campagne budgétaire pour l'année 2019 des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques : appartements de coordination thérapeutique (ACT), lits halte soins santé (LHSS), centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD), centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), lits d'accueil médicalisé (LAM), et « Un chez soi d'abord »*".

Il est calculé sur la base d'un coût moyen de celui des ACT, LHSS et LAM, **à 110 € par jour.**

Le coût du **parcours des personnes à la rue** est le plus complexe à estimer. Il l'a été à partir des rapports d'activité de la DASES (direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé de la collectivité de Paris), de celui des Restos du coeur ainsi que des comptes administratifs du CASVP (Centre d'action sociale de la Ville de Paris). Ces rapports ont permis de chiffrer le coût de la distribution de repas, de maraudes, de mise à disposition d'accueil de jour et de l'ensemble des interventions d'urgence sociale du CASVP.

---

<sup>10</sup> Une alternative aurait été de ramener ce coût au nombre de logements construits, et de leur imputer un amortissement (d'environ 45 ans). IL est considéré ici que l'utilisation des logements a le même coût, qu'il soit amorti ou non.

**L'évaluation obtenue est d'environ 12 euros par jour.** À noter que ce coût n'inclut pas l'intervention des services d'urgence, l'état de santé des personnes intégrées dans le dispositif n'étant pas connu précisément. Ce point sera discuté dans la partie sur la santé.

L'ensemble de ces coûts résulte donc de moyennes. Or ils dépendent d'un grand nombre de facteurs (implantation géographique, taille des structures, services proposés, logements groupés ou diffus, dortoirs ou chambres individuelles...). L'évaluation du dispositif "un chez soi d'abord" envisageait par exemple des coûts de CHRS variant entre 30€ et 56€ (données 2012). Afin de rendre compte de l'approximation liée aux modes de calcul de ces coûts, une fourchette basse et une fourchette haute sont prises en compte pour le calcul de scénarii alternatifs. Elle est elle-même estimée en fonction de la précision des calculs qui ont permis la production de ces coûts et de l'hétérogénéité des établissements concernés.

Etant donné le très faible effectif de salariés Convergence concernés par des séjours en établissements pénitentiaires ou en établissements médicaux, ces deux postes n'ont pas donné lieu à des chiffrages alternatifs.

### ***Les coûts associés au logement et à l'hébergement***

| <b>Poste</b>                                       | <b>Montant estimé</b> | <b>Scénario bas</b> | <b>Scénario haut</b> | <b>Allocations logement</b> |
|--|-----------------------|---------------------|----------------------|-----------------------------|
| Rue, habitat de fortune ...                        | 12 €                  | 6€                  | 18€                  | Non                         |
| CHRS   | 47 €                  | 35€                 | 55€                  | Non                         |
| Hôtel  | 21€                   | 18€                 | 22€                  | Non                         |
| Hébergement d'urgence                              | 33 €                  | 25€                 | 41€                  | Non                         |
| Pension de famille                                 | 18 €                  | 16€                 | 20€                  | Oui                         |
| Résidence sociale et foyer                         | 11€                   | 6€                  | 16€                  | Oui                         |
| Locataire privé                                    | 0 €                   | 0€                  | 0€                   | Oui                         |
| Locataire social                                   | 8€                    | 4€                  | 12€                  | Oui                         |
| Logement de transition                             | 10€                   | 8€                  | 14€                  | Oui                         |
| Hébergement par un tiers                           | 0 €                   | 0€                  | 0€                   | Non                         |
| Etablissement pénitentiaire                        | 105 €                 | -                   | -                    | Non                         |
| Appartement thérapeutique et structure médicalisée | 110€                  | -                   | -                    | Non                         |

#### **➤ La prise en compte de la participation financière des usagers**

Les coûts des pensions de familles, résidences sociales, logements sociaux et de transition correspondent aux aides versées par l'État et les collectivités, en sus des loyers dont s'acquittent les occupants : il s'agit donc des coûts nets des loyers et il n'y a pas lieu de tenir compte de ces derniers.

En revanche, les coûts des CHRS et de l'hébergement d'urgence correspondent aux coûts de fonctionnement. Ils sont en partie compensés par la participation financière dont peuvent s'acquitter les personnes hébergées. Cette dernière sera prise en compte comme un "bénéfice", à hauteur de 15 % des revenus disponibles des ménages concernés.

➤ *La prise en compte de la composition familiale*

Les coûts présentés ci-dessous correspondent au coût par place ou par personne. Or 40 % des salariés de Convergence vivent en couple ou en famille. Le coût de l'utilisation des structures sera plus élevé pour un ménage de plusieurs personnes que pour un isolé.

Les modalités selon lesquelles la composition familiale est intégrée dépendent du type de structure. Pour les structures d'hébergement, qui mettent à disposition des chambres ou des lits dans des dortoirs, prennent en charge les repas et proposent un accompagnement, le coût pris en compte pour un couple est doublé par rapport à celui d'une personne seule. La présence d'enfants ne donne pas lieu à valorisation (ils ne bénéficient pas d'accompagnement, l'octroi d'une chambre aux familles plutôt que d'un lit en dortoir est considéré comme couvert par la variabilité des coûts autour de la moyenne).

Pour les logements semi-durables ou autonomes et pour les nuits d'hôtel, la composition familiale est prise en compte en attribuant un poids aux différents membres de la famille correspondant à celui utilisé par la CAF pour calculer les plafonds de loyers mobilisés dans le calcul des allocations logement. Il n'existe en effet pas, ou peu, de données objectives pour calculer l'impact de la composition familiale sur les financements de l'État et cette référence, calée sur un système d'octroi d'aide, semble pertinente.

Le tableau suivant présente l'impact sur les coûts par nuit selon la situation familiale dans quelques configurations particulières, ainsi que les coûts moyens journaliers obtenus pendant le parcours des salariés des chantiers Convergence, en tenant compte de la situation familiale des utilisateurs de chaque type d'hébergement et en fonction de la durée d'utilisation selon la situation familiale. Il montre l'impact important notamment sur le coût des CHRS, qui hébergent plus souvent des personnes en couples ou en familles que notamment l'hébergement d'urgence. L'hypothèse alternative, qui diminue par 2 le poids accordé aux différentes personnes supplémentaires du ménage, a un impact relativement important sur le coût journalier notamment des CHRS, plus faible pour les autres hébergements.

### Coût pris en compte selon la composition familiale (exemples)

| Poste  | Quelques exemples |        |                  | Coûts journaliers moyens obtenus |                       |
|--|-------------------|--------|------------------|----------------------------------|-----------------------|
|  | Personne seule    | Couple | Couple 2 enfants | Hypothèse centrale               | Hypothèse alternative |
| Rue, habitat de fortune ...                        | 12 €              | 24 €   | 24€              | <b>15 €</b>                      | 14 €                  |
| CHRS   | 47 €              | 94€    | 94€              | <b>56 €</b>                      | 51€                   |
| Hôtel  | 21€               | 26€    | 33€              | <b>27 €</b>                      | 24€                   |
| Hébergement d'urgence                              | 33 €              | 66€    | 66€              | <b>36 €</b>                      | 34€                   |
| Pension de famille                                 | 18 €              | 22€    | 28€              | <b>19 €</b>                      | 18€                   |
| Résidence sociale et foyer                         | 11€               | 13€    | 17€              | <b>12 €</b>                      | 12€                   |
| Locataire privé                                    | 0 €               | 0€     | 0€               | <b>0 €</b>                       | 0€                    |
| Locataire social                                   | 8€                | 10€    | 13€              | <b>10 €</b>                      | 9€                    |
| Logement de transition                             | 12€               | 15€    | 19€              | <b>19 €</b>                      | 16€                   |
| Hébergement par un tiers                           | 0 €               | 0€     | 0€               | <b>0€</b>                        | 0€                    |
| Etablissement pénitentiaire                        | 105 €             | -      | -                | <b>105€</b>                      | 105€                  |
| Appartement thérapeutique et structure médicalisée | 110€              | -      | -                | <b>110€</b>                      | 110€                  |

Afin de tester l'impact de cette prise en compte, les coûts des trajectoires seront également calculés en diminuant le poids de la composition familiale (poids des conjoints et enfants divisés par deux par rapport au scénario central).

#### 2.2.2 Les aides au logement

##### ➤ Les allocations logement

Les allocations logement versées par les Caisses d'allocations familiales (aide personnalisée au logement – APL – allocation de logement familiale -ALF - et allocation de logement sociale – ALS) peuvent bénéficier aux locataires de logements ordinaires (sociaux ou privés) ainsi qu'aux occupants des pensions de familles, résidences sociales et foyer ou logements de transition. Le mode de calcul de l'allocation est complexe et son montant dépend à la fois du montant du loyer (dans la limite d'un plafond), du type de logement et du mode d'occupation, de la situation familiale et des revenus de la famille (revenus nets catégoriels, n'intégrant que les revenus imposables).

Les allocations logement ont été calculées pour chaque situation familiale, situation de logement et position par rapport à l'emploi déterminant les revenus. Les montants moyens ne semblaient en effet pas satisfaisants, étant donnée l'importance des écarts entre les montants selon les caractéristiques des ménages. À titre d'exemple, pour un ménage locataire de logement social, le montant est de 0 € pour une personne seule en période post-chantier, occupant un emploi au SMIC et atteint 580 € mensuel pour une famille de 3 enfants, bénéficiaire du RSA (échantillon hors chantier). Pendant la période en chantier, pour des ménages locataires de logements sociaux, ce montant est de 120 € pour une personne seule, de 520 € pour une famille de 3 enfants.

➤ *Les aides non prises en compte : chèque énergie, allocations Paris Logement et interventions du Fonds solidarité logement*

Les ménages peuvent bénéficier des chèques énergie selon le type de logement occupé, leur situation familiale et le montant de leurs revenus. Envoyé annuellement sans qu'il soit nécessaire d'en faire la demande, ce chèque peut concerner les locataires de logements sociaux et privés ainsi que dans certaines résidences ou foyers : dans les résidences, il est versé au propriétaire qui doit en faire la demande au titre des occupants de sa résidence.

Son montant **annuel** (à compter d'avril 2022) varie de 69,06€ (personnes seules à ressources proches des seuils d'éligibilité) à 167,91 € (ménages d'au moins 3 personnes à très faibles ressources).

Si son envoi est automatique, son utilisation repose sur les bénéficiaires. En 2020, le taux d'utilisation en a été d'environ 77,5 % en moyenne nationale.

Le montant, au regard des autres coûts sociaux pris en compte dans l'étude, est donc faible et l'impact sur les coûts chiffrés est extrêmement limité : dans l'hypothèse où tous les salariés Convergence utiliseraient le chèque lorsqu'ils y ont droit, il représente moins de 0,2 % du coût des trajectoires (26 euros en moyenne sur l'ensemble de la période de 22 mois), soit un coût négligeable étant données les marges d'erreur du chiffrage.

La collectivité de Paris a mis en place un système d'aides au logement, destinées aux ménages à très faibles ressources. Les aides Paris Logement, gérées par le CASVP sont d'un montant annuel variant de 84€ à 150 € selon la situation familiale et le niveau des ressources. Elles sont accordées aux ménages en logement ordinaire, habitant à Paris depuis au moins 3 ans, ce qui n'est pas nécessairement le cas des ménages de salariés entrant dans une ACI Convergence. Les familles peuvent également avoir recours à l'aide Paris Energie Familles, d'un montant maximal de 275 € par an. Comme celui des chèques énergie, l'impact de leur prise en compte serait marginal et ces aides n'ont pas été intégrées.

Enfin, les différents échantillons salariés et non entrants, selon leur situation par rapport au logement, peuvent demander des aides du Fonds Solidarité Logement. Ces aides sont ponctuelles, accordées sur la base d'une instruction sociale des dossiers. Le nombre de bénéficiaires est peu élevé au regard du nombre total de ménages parisiens, y compris du nombre de ceux en difficultés financières par rapport au logement. En 2019, selon le rapport d'activité du FSL de la collectivité de Paris, environ 16000 aides ont été attribuées, dont un peu plus de 12000 au titre du FSL énergie. Selon son rapport d'activité 2015, le CASVP a distribué en 2015 plus de 200 000 aides. Ce chiffre est un peu ancien, mais permet de relativiser le recours au FSL.

Les dépenses au titre du FSL ne peuvent donc être imputées aux différents échantillons et ne sont pas prises en compte.

## **2.3. Le coût des trajectoires associées au logement**

- *Le coût associé au logement – trajectoire des salariés parisiens en chantier Convergence et non entrants en chantier*

**Le coût moyen de la trajectoire logement des salariés Convergence pendant les 22 mois de parcours en chantier sont inférieurs d'environ 3 000 € à ceux des non-entrants en chantier, avec une fourchette comprise entre 2 500 € pour l'estimation la plus faible et 3 500 € pour la plus élevée** (coût de 22 mois en chantier, par salarié).

Cet écart s'explique par la forte réduction du recours à l'hôtel ou l'hébergement d'urgence permise par le parcours en Convergence, et par celle, plus modeste, de l'utilisation des CHRS. Le coût total du recours à l'hébergement d'urgence ou à l'hôtel est ainsi réduit de 3 000€ par le passage en Convergence, celui des CHRS de 1 100 €. Cette diminution s'explique par une durée moyenne dans chacun de ces hébergements plus faible pour les parcours des salariés Convergence que pour les non-entrants : sur 22 mois de parcours, les premiers passent en moyenne 3,6 mois en CHRS et 3,9 mois en hôtel ou hébergement d'urgence contre respectivement 4,2 mois et 6,7 mois pour les non-entrants.

Il s'explique également par une baisse de la contribution financière : le coût mensuel moyen de l'hébergement en CHRS ; hôtel ou CHU est ainsi en moyenne de 200 € plus élevé pour les non-entrants, ce qui s'explique par une participation plus faible de leur part : restant pour beaucoup au RSA, ils bénéficient de revenus plus faibles et sont donc assujettis à une participation elle-même réduite<sup>11</sup>.

De même, les coûts mensuels d'hébergement sont en moyenne plus élevés pour les types de logements qui ouvrent droit aux allocations logement, avec un écart moyen de 200 € à 300 €, traduisant là aussi des montants d'aides plus importants liés aux revenus plus faibles des non-entrants.

Sur 22 mois de parcours, les salariés Convergence passent en moyenne près de 9 mois en logement social (ou de transition). Cette moyenne n'est que de 3,5 mois pour les non-entrants. Il en résulte un coût supplémentaire de 2 200 € pour les parcours en chantier Convergence que pour l'échantillon témoin. À noter que ce coût s'explique à hauteur de 900 € par la valorisation du coût du logement social, de 1 300 € par celle des aides au logement.

L'impact des différents scénarios testée peut être important sur la valorisation totale des trajectoires de chacun des deux échantillons. Les écarts observés traduisent les importantes incertitudes résultant de l'élaboration du référentiel de coûts comme des présomptions utilisées pour simuler le pseudo-échantillon de non-entrants. Il est beaucoup plus faible en ce qui concerne écarts de coûts entre ces deux parcours. Rappelons que la méthodologie est conçue pour mesurer les coûts évités, et non pour chiffrer les parcours.

Les coûts évités par Convergence pendant les 22 mois de parcours atteignent 3 500 € lorsque la simulation du pseudo-échantillon présume les trajectoires comme étant relativement stables. Ces coûts tombent à 2 500 € lorsque les coûts journaliers des différentes solutions de logements et d'hébergements sont fixés a minima.

---

<sup>11</sup> Le calcul de la participation financière en CHRS et CHU, de même que celui des aides au logement, tient compte de la situation professionnelle estimée des non entrants (cf. paragraphe sur le coût des trajectoires professionnelles pour cette estimation).



**Les coûts logement d'un salarié sur les 22 mois de parcours en chantier, comparaison avec les non-entrants**

|   | Salariés Convergence              |                     |                   | Pseudo-échantillon hors chantier  |                     |                            | Coûts évités    |          |
|---|-----------------------------------|---------------------|-------------------|-----------------------------------|---------------------|----------------------------|-----------------|----------|
|   | Nombre de mois moyen par personne | Coût mensuel moyen* | Total sur 22 mois | Nombre de mois moyen par personne | Coût mensuel moyen* | Total sur 22 mois          |                 |          |
| Rue, habitat de fortune ...   | 0,7                               | 500 €               | 300 €             | 1,1                               | 500 €               | 500 €                      | -200 €          |          |
| CHRS  | 3,6                               | 1 500 €             | 5 300 €           | 4,2                               | 1 700 €             | 6 400 €                    | -1 100 €        |          |
| Hôtel et hébergement d'urgence                                      | 3,9                               | 800 €               | 3 300 €           | 6,7                               | 1 000 €             | 6 300 €                    | -3 000 €        |          |
| Pension de famille, résidence sociale et foyer                      | 2,5                               | 600 €               | 1 400 €           | 2,7                               | 700 €               | 2 000 €                    | -600 €          |          |
| Locataire privé   | 0,5                               | 200 €               | 100 €             | 0,7                               | 300 €               | 200 €                      | -100 €          |          |
| Locataire social et logements de transition                         | 8,6                               | 500 €               | 4 900 €           | 3,5                               | 800 €               | 2 700 €                    | 2 200 €         |          |
| Hébergement par un tiers  | 2,1                               | 0 €                 | 0 €               | 3,1                               | 0 €                 | 0 €                        | 0 €             |          |
| Etablissement pénitentiaire   | 0                                 | 3 200 €             | 0 €               | 0-                                |                     | 0 €                        | 0 €             |          |
| Appartement thérapeutique et structure médicalisée                  | <0,1                              | 3 300 €             | 100 €             | <0,1                              | -                   | 0 €                        | ≈0 €            |          |
| <b>Total</b>  | <b>22 mois</b>                    | <b>700 €</b>        | <b>15 400 €</b>   | <b>22 mois</b>                    | <b>800 €</b>        | <b>18 300 €</b>            | <b>-2 900 €</b> |          |
| <i>S1 : coûts journaliers faibles</i>                               |                                   |                     | 11 500 €          |                                   |                     |                            | 14 000 €        | -2 500 € |
| <i>S2 : coûts journaliers élevés</i>                                |                                   |                     | 19 000 €          |                                   |                     |                            | 21 800 €        | -2 800 € |
| <i>S3 : poids des ménages faibles</i>                               |                                   |                     | 14 100 €          |                                   |                     |                            | 17 000 €        | -2 600 € |
| <i>S4 : faibles variations des situations pour les non-entrants</i> |                                   |                     | 15 400 €          |                                   |                     |                            | 18 900 €        | -3 500 € |
| <b>Fourchette retenue annualisée</b>                                |                                   |                     |                   |                                   |                     | <b>-1 400 € à -1 900 €</b> |                 |          |

*Guide de lecture : les résultats présentés sont la moyenne pour une personne. Par exemple, un salarié Convergence sur un parcours en chantier de 22 mois, passe en moyenne 2,1 mois hébergé par un tiers et 8,6 mois dans un logement social ou de transition.*

*\*Constitué du coût pour l'état et les collectivités de l'hébergement ainsi que des aides au logement versées au locataire (ou au bailleur pour le compte du locataire) , dont sont déduites les participations financières des usagers pour les CHRS et l'hébergement d'urgence*

L'écart entre le coût des trajectoires des salariés Convergence et des non-entrants continue à se creuser après la sortie. Le coût des trajectoires des sortants de Convergence pendant les 6 mois après la sortie est ainsi inférieur de 1 100 € à celui de l'échantillon témoin, avec une fourchette comprise entre 900 € et 1 300 € selon les scénarios. Les écarts entre les revenus se sont réduits par rapport à la période en chantier (cf. supra), mais ils restent importants : le coût du logement reste bien plus élevé pour les non-entrants, que pour les sortants.

***Les coûts logement d'un salarié sur les 6 mois suivant la sortie, comparaison avec les non-entrants***

|   | Salariés Convergence              |                    |                  | Pseudo-échantillon hors chantier  |                    |                          | Coûts évités    |          |
|---|-----------------------------------|--------------------|------------------|-----------------------------------|--------------------|--------------------------|-----------------|----------|
|   | Nombre de mois moyen par personne | Coût mensuel moyen | Total sur 6 mois | Nombre de mois moyen par personne | Coût mensuel moyen | Total sur 6 mois         |                 |          |
| Rue, habitat de fortune ...   | 0,2                               | 600                | 100              | 0,3                               | 500 €              | 150 €                    | -50 €           |          |
| CHRS  | 0,6                               | 1400               | 800              | 1                                 | 1 700 €            | 1 500 €                  | -700 €          |          |
| Hôtel et hébergement d'urgence                                      | 1                                 | 900 €              | 900 €            | 1,5                               | 1 000 €            | 1 500 €                  | -600 €          |          |
| Pension de famille, résidence sociale et foyer                      | 0,9                               | 600 €              | 500 €            | 0,9                               | 700 €              | 600 €                    | -100 €          |          |
| Locataire privé   | 0,2                               | 200 €              | 0 €              | 0,2                               | 300 €              | 100 €                    | -50 €           |          |
| Locataire social et logements de transition                         | 2,4                               | 500 €              | 1 300 €          | 1,4                               | 800 €              | 1 000 €                  | 300 €           |          |
| Hébergement par un tiers  | 0,7                               | 0 €                | 0 €              | 0,7                               | 0 €                | 0 €                      | 0 €             |          |
| Etablissement pénitentiaire   | 0                                 | 3 200 €            | 0 €              | 0                                 | 0 €                | 0 €                      | 0 €             |          |
| Appartement thérapeutique et structure médicalisée                  | <0,1                              | 3 300 €            | 200 €            | <0,1                              | 3 300 €            | 100 €                    | 100 €           |          |
| <b>Total</b>  | <b>6 mois</b>                     | <b>650 €</b>       | <b>3 900 €</b>   | <b>6 mois</b>                     |                    | <b>5 000 €</b>           | <b>-1 100 €</b> |          |
| <i>H1 : coûts journaliers faibles</i>                               |                                   |                    | 2 900 €          |                                   |                    |                          | 3 800 €         | -900 €   |
| <i>H2 : coûts journaliers élevés</i>                                |                                   |                    | 4 800 €          |                                   |                    |                          | 5 800 €         | -1 000 € |
| <i>H3 : poids des ménages faibles</i>                               |                                   |                    | 3 600 €          |                                   |                    |                          | 4 500 €         | -900 €   |
| <i>H4 : faibles variations des situations pour les non-entrants</i> |                                   |                    | 3 900 €          |                                   |                    |                          | 5 200 €         | -1 300 € |
| <b>Fourchette retenue</b>   |                                   |                    |                  |                                   |                    | <b>-900 € à -1 300 €</b> |                 |          |

**Sur l'ensemble du parcours observé, de l'entrée à 6 mois après la sortie, les coûts du logement pour les salariés Convergence sont ainsi inférieurs de 4 000 € à ceux estimés pour des non entrants, avec une fourchette comprise entre 3 400 € et 4 800 €.**

➤ *Mise en perspective des coûts évités par Convergence avec ceux évités par d'autres ACI*

Les trajectoires logements des salariés de l'ACI témoins pendant leur passage en ACI permettent un coût évité de 2 200 €, par rapport à la trajectoire d'un pseudo-échantillon hors chantiers dont les caractéristiques correspondent à celles des salariés du chantier témoin (parcours de 12 mois).

Il a été construit en présumant que les éventuelles modifications dans la situation de logement se sont produites à mi-parcours. Un changement en moyenne à 3 mois après le début du parcours aurait permis n' pas avoir qu'un impact très faible sur les coûts évités.

Le coût évité est un peu plus faible que le coût total évité par Convergence sur ce poste (-2 900 €) mais est un peu supérieur au coût annualisé du parcours en chantier Convergence.

Comme ceux de Convergence, les coûts évités liés aux trajectoires dans le chantier témoin s'expliquent d'abord par la baisse du recours aux hébergements collectifs ou d'urgence. La hausse du recours au logement social, moins marquée que parmi les salariés de Convergence, est compensée par le fait que les non-entrants, ayant des revenus plus faibles, bénéficient d'allocations chômage plus élevées.

***Les coûts logement d'un salarié de l'ACI parisien hors Convergence, comparaison avec les non-entrants – parcours de 12 mois***

|  | Salariés parisiens en chantier hors Convergence |             | Pseudo-échantillon hors chantier correspondant |            | Coûts évités chantiers témoins | Coûts évités Convergence annualisé |
|--|---|-------------|--|------------|--------------------------------|------------------------------------|
|  | durée moyenne                                   | Coût total  | durée moyenne                                  | Coût total |                                |                                    |
| Rue, habitat de fortune ...                        | 0,8   | 400 €       | 0,5  | 300 €      | 100 €                          |                                    |
| CHRS, CHU, hôtel, ...                              | 4,6   | 5 100 €     | 4,9  | 5 800 €    | -600 €                         |                                    |
| Semi-durable et transition                         | 0,8   | 500 €       | 1,5  | 1 300 €    | -800 €                         |                                    |
| Locataire privé                                    | 0,7   | 200 €       | 0,5  | 200 €      | 0 €                            |                                    |
| Locataire social                                   | 4,2   | 2 700 €     | 3,8  | 3 600 €    | -900 €                         |                                    |
| Hébergement par un tiers                           | 0,9   | 0 €         | 0,8  | 0 €        | 0 €                            |                                    |
| <b>Total</b>                                       | 12  | 8 900 €     | 12   | 11 100 €   | -2 200 €                       | <b>-1 400 € à -1 900 €</b>         |
| <b>Total avec 3 mois post sortie (sur 15 mois)</b> |   | 15 11 000 € | 15   | 13 800 €   | -2 800 €                       | <b>- 2 000 € à -2 500 €</b>        |

*Le coût total, incluant la prolongation des trajectoires à 3 mois après la sortie, est donné à titre indicatif. Il sera mobilisé principalement sur la thématique emploi et a peu de sens ici*

Les trajectoires sur les chantiers de province hors Convergence se caractérisent par un accès plus fréquent, et plus précoce, au logement autonome : la situation à l'entrée des chantiers était beaucoup plus stable que celle des parisiens et les évolutions sont faibles malgré des durées de parcours plus longues. Les résultats sur la province confortent ainsi les constats évoqués sur Paris : les coûts évités par Convergence sur la thématique logement pendant les parcours (annualisés pour tenir compte de durées de parcours différentes) sont comparables à plus importants, que ceux évités par des chantiers témoins hors Convergence/

***Les coûts logement d'un salarié de province hors Convergence, comparaison avec les non-entrants – parcours de 16 mois***

|   | Salariés de province en chantier hors Convergence |                | Pseudo-échantillon hors chantier correspondant |                 | Coûts évités chantiers témoins | Coûts évités Convergence, annualisé |
|---|---|----------------|--|-----------------|--------------------------------|-------------------------------------|
|   | durée moyenne                                     | Coût total     | durée moyenne                                  | Coût total      |                                |                                     |
| Rue, habitat de fortune ...                             | 0,2   | 100 €          | 0,4  | 200 €           | -100 €                         |                                     |
| CHRS, CHU, hôtel, ...                                   | 2,1   | 2 500 €        | 2,6  | 3 200 €         | -700 €                         |                                     |
| Semi-durable et transition                              | 0,6   | 400 €          | 1,7  | 1 400 €         | -1 000 €                       |                                     |
| Locataire privé   | 2,1   | 600 €          | 1,9  | 800 €           | -200 €                         |                                     |
| Locataire social  | 8,1   | 5 500 €        | 6,6  | 5 600 €         | -100 €                         |                                     |
| Hébergement par un tiers                                | 2,9   | 0 €            | 2,8  | 0 €             | 0 €                            |                                     |
| <b>Total</b>  | <b>16,4</b>                                       | <b>9 100 €</b> | <b>16</b>                                      | <b>11 200 €</b> | <b>-2 100 €</b>                |                                     |
| <b>Total annualisé</b>                                  |   | <b>6 800 €</b> | <b>12</b>                                      | <b>8 400 €</b>  | <b>-1 600 €</b>                | <b>-1 400 € à -1 900 €</b>          |
| <i>Total avec 3 mois post sortie (ramené à 15 mois)</i> |   | <i>8 600 €</i> |  | <i>10 500 €</i> | <i>-1 900 €</i>                | <i>- 2 000 € à - 2 500 €</i>        |

**En synthèse sur la thématique**

Le dispositif Convergence permet d'éviter entre 2500€ et 3500€ pendant les 22 mois de parcours en chantier. La sortie à 6 mois génère une économie supplémentaire d'environ 1000 €. Un parcours total en chantier d'un salarié Convergence est à l'origine de coûts évités légèrement supérieurs à comparable de ceux des salariés de chantier non Convergence.

Le volet 1 avait montré l'impact positif du dispositif sur l'accès au logement. Autant que le gain, la transformation de la structure des coûts illustre cet impact. Ainsi, en moyenne, le coût du logement social, constitué en grande partie d'aides au logement, pèse deux fois plus dans les trajectoires des salariés en chantier, que dans celles de non entrants. Pour ces derniers, les coûts sont majoritairement constitués de la prise en charge de solution d'hébergements plus ou moins précaires. Cette transformation est beaucoup moins marquée parmi les salariés des autres chantiers. **Elle montre ainsi la capacité de Convergence à faire évoluer une prise en charge d'exception pour des publics en forte précarité, vers une dépense de droit commun.**

## 3. La thématique Emploi

---

### 3.1. Les situations prises en compte et les estimations réalisées

➤ *Les données et les estimations sur lesquelles reposent ces situations*

La mesure des coûts évités, relativement à une situation hors Convergence, s'est heurtée aux mêmes difficultés que celle sur la thématique logement. Elle a donc mobilisé :

- les données issues des tableaux de bord remplis par les chantiers Convergence, qui permettent de chiffrer précisément les trajectoires pendant le parcours et jusqu' à 6 mois après la sortie ;
- les données transmises par les chantiers hors Convergence, qui ont un degré de précision moindre, et repèrent les types de sorties, mais pas l'évolution des situations après la sortie du chantier ;
- la simulation de trois pseudo-échantillons, permettant de simuler l'évolution de non entrants en chantiers au regard de l'emploi, à mêmes caractéristiques initiales que respectivement celles des salariés parisiens des chantiers Convergence, celles des salariés parisiens du chantier hors Convergence, et celle des salariés des territoires des chantiers hors Convergence.

#### **Précision méthodologique : les hypothèses mobilisées pour la construction des pseudo-échantillons**

Les situations par rapport à l'emploi et aux aides sociales des "pseudo-échantillons" non entrants ont été modélisées selon la même méthodologie que celles par rapport au logement. L'enjeu de cette méthodologie est donc de parvenir à construire une matrice de transition, présentant les probabilités de rester dans une situation et celles correspondant aux passages dans les autres états envisagés. Ces états doivent être exclusifs l'un de l'autre.

Les états modélisés ont ici été les suivants :

- être en emploi
- être bénéficiaire d'allocations chômage
- être bénéficiaire de l'allocation de solidarité spécifique
- être bénéficiaire de l'allocation adulte handicapé (le cumul AAH/emploi n'est pas pris en compte)
- être retraité
- être sans activité, bénéficiaire du RSA ou sans ressource

La construction de la matrice de transition a mobilisé principalement :

- les données des caisses d'allocations familiales sur le RSA ainsi celles issues d'une enquête auprès d'une cohorte de BRSA, conduite à la demande de la Cour des comptes dans la cadre d'un travail

d'évaluation du dispositif paru en 2022.

- les données de pôle emploi portant sur les sortants des listes de pôle emploi, les reprises des demandeurs d'emploi, les durées de chômage. Ces données sont pour la plupart détaillées selon les caractéristiques des inscrits, et permettent de comprendre assez finement les conditions de sortie et les taux de sorties mensuels.
- les données des tableaux de bord, permettant de confronter les résultats aux évolutions après la sortie des bénéficiaires de Convergence ;
- les données de l'enquête ES de la DREES, qui fournit les situations d'emploi en hébergement, ainsi que celles à la sortie selon la destination à la sortie. Elles ont notamment permis de tester la cohérence globale des pseudo-échantillons, en termes d'accès au logement et d'accès à l'emploi.

Les résultats restent des modélisations, dépendant notamment des taux de sortie retenus. Comme pour le logement, l'impact de différents scénarios sur les chiffrages sera testé.

Par ailleurs, le chiffrage a demandé de connaître plus précisément les situations (emplois à temps partiels parmi les emplois à temps plein, taux d'inscription à pôle emploi, occurrences de congés maladie). Les hypothèses ont été faites en supposant que les comportements parmi les personnes potentiellement concernées sont les mêmes que parmi les salariés de Convergence à l'entrée. Leur incidence sur les résultats fera également l'objet de chiffrages alternatifs.

#### ➤ *Les situations par rapport à l'emploi observées dans les différents échantillons*

Selon les résultats de simulation du pseudo-échantillon, environ 1 non-entrant en chantier sur 5 accèdent à l'emploi pendant les 22 mois de parcours des salariés Convergence. Le taux d'emploi à la sortie des salariés est cependant bien supérieur à celui estimé pour les parcours hors ACI (28 % contre 29%). Cet écart se maintient pendant les 6 mois après la sortie.

Les durées de parcours étant longues, les salariés sortants de Convergence qui ne sont pas en emploi conservent des droits aux allocations chômage. Il est donc considéré qu'ils ne bénéficient ni de l'ASS, ni du RSA. Parmi les non-entrants au contraire, la part de ceux qui avaient droit aux allocations chômage a diminué, traduisant l'éloignement du dernier emploi occupé pour ceux qui n'ont pas eu d'insertion professionnelle pendant la période d'observation. Alors qu'à la sortie, les ressources des salariés Convergence qui ne sont pas en emploi sont majoritairement constituées d'allocations chômage, celles des non-entrants sont très dépendantes des minima sociaux.

**La situation par rapport à l'emploi à l'entrée et à la sortie, comparaison entre les salariés  
Convergence et le "pseudo échantillon"**

|  | Salariés Convergence |             |                                  | Pseudo-échantillon hors chantier<br>(hypothèse haute) |                  |                  |
|--|----------------------|-------------|----------------------------------|---|------------------|------------------|
|  | A l'entrée           | À la sortie | À 6 mois<br>après la<br>sortie** | À t0  | À 22 mois<br>(E) | À 28 mois<br>(E) |
| En emploi  | 0 %                  | 28 %        | 29%                              | 0 %   | 17 %             | 19 %             |
| Bénéficiaires du RSA   | 51 %                 | 0 %         | 0 %                              | 51 %  | 45 %             | 43 %             |
| Bénéficiaires de l'ARE                                       | 24 %*                | 60 %        | 57 %                             | 24 %*   | 12 %             | 12 %             |
| Bénéficiaires de l'ASS                                       | 2 %                  | 0 %         | 0 %                              | 2 %   | 1 %              | 1 %              |
| Bénéficiaires de l'AAH, hors emploi                          | 3 %                  | 5 %         | 4 %                              | 3 %   | 6 %              | 7 %              |
| Retraités  | 0 %                  | 1 %         | 1 %                              | 0 %   | 1 %              | 1 %              |
| Autres situations (inactifs, sans<br>ressources identifiées) | 20 %                 | 6 %         | 9 %                              | 20 %  | 18 %             | 17 %             |
| <b>Total</b>   | <b>100%</b>          | <b>100%</b> | <b>100%</b>                      | <b>100%</b>   | <b>100 %</b>     | <b>100 %</b>     |

\* Le bénéfice des allocations chômage n'était pas repéré dans les tableaux de bord. Il a été estimé que les personnes inscrites à pôle emploi, sans ressources identifiées et ayant une durée d'inactivité avant l'entrée inférieure à 2 ans, avaient des droits aux allocations chômage.

\*\* La situation à 6 mois après la sortie des sortants de Convergence est corrigée pour tenir compte du biais dû au fait que les personnes non retrouvées à 6 mois tendent à être dans des situations plus instables que les autres.

Cependant, cette simulation du pseudo-échantillon est fondée uniquement sur les caractéristiques observables des entrants (bénéfices de minima sociaux, inscription à pôle emploi, durée d'inactivité). Elle ne tient pas compte des difficultés sociales précises, notamment des difficultés de santé. Une confrontation entre les simulations effectuées sur le volet emploi et sur le volet logement conduit à une simulation basse, correspondant à un pseudo-échantillon connaissant une évolution beaucoup plus contrastée de situations : dans cette simulation, la situation d'emploi des non-entrants de Convergence hors logement ordinaire correspond aux situations d'emploi de personnes hébergées, à même type de logements.

Dans ce scénario, le taux d'emploi à la sortie des salariés de Convergence est bien supérieur à celui des non entrants (28 % pour 5%). Cet écart est par ailleurs cohérent avec celui observé sur les chantiers témoins (cf tableau des pages suivantes). Le pseudo-échantillon de ce scénario semble en ce sens bien rendre compte des difficultés sociales particulières des entrants en chantiers Convergence.

**La situation par rapport à l'emploi à l'entrée et à la sortie, comparaison entre les salariés  
Convergence et le "pseudo échantillon" scénario bas**

|  | Salariés Convergence |             |                                  | Pseudo-échantillon hors chantier<br>(hypothèse basse) |                  |                  |
|--|----------------------|-------------|----------------------------------|---|------------------|------------------|
|  | A l'entrée           | À la sortie | À 6 mois<br>après la<br>sortie** | À t0  | À 22 mois<br>(E) | À 28 mois<br>(E) |
| En emploi  | 0 %                  | 28 %        | 29%                              | 0 %   | 5 %              | 5 %              |
| Bénéficiaires du RSA   | 51 %                 | 0 %         | 0 %                              | 51 %  | 58 %             | 59 %             |
| Bénéficiaires de l'ARE                                       | 24 %*                | 60 %        | 57 %                             | 24 %*   | 7 %              | 6 %              |
| Bénéficiaires de l'ASS                                       | 2 %                  | 0 %         | 0 %                              | 2 %   | 1 %              | 1 %              |
| Bénéficiaires de l'AAH, hors emploi                          | 3 %                  | 5 %         | 4 %                              | 3 %   | 4 %              | 4 %              |
| Retraités  | 0 %                  | 1 %         | 1 %                              | 0 %   | <1 %             | <1 %             |
| Autres situations (inactifs, sans<br>ressources identifiées) | 20 %                 | 6 %         | 9 %                              | 20 %  | 23 %             | 23 %             |
| <b>Total</b>   | <b>100%</b>          | <b>100%</b> | <b>100%</b>                      | <b>100%</b>   | <b>100 %</b>     | <b>100 %</b>     |

\* Le bénéfice des allocations chômage n'était pas repéré dans les tableaux de bord. Il a été estimé que les personnes inscrites à pôle emploi, sans ressources identifiées et ayant une durée d'inactivité avant l'entrée inférieure à 2 ans, avaient des droits aux allocations chômage.

À l'entrée en ACI, les salariés du chantier témoin parisien étaient un peu plus éloignés de l'emploi que les salariés de Convergence sur les caractéristiques observables : leur niveau de formation était en moyenne plus faible, la durée d'inactivité avant l'entrée plus élevée : 77 % n'avaient pas travaillé depuis au moins deux ans ou n'avaient jamais travaillé, pour 54 % des entrants dans les chantiers Convergence.

La situation à l'entrée des salariés du chantier témoin se caractérise alors par un faible taux de couverture par l'ARE, un taux de couverture beaucoup plus élevé que celui observé parmi les entrants de Convergence par l'ASS.

Plus du tiers, 36 %, des salariés du chantier témoin sont en emploi à la sortie, pour 13 % de ceux du pseudo-échantillon témoin. L'écart à la sortie entre les salariés et les non-entrants est plus important que celui observé pour les chantiers Convergence dans le premier scénario. Il est en revanche cohérent avec les résultats du scénario bas.



**La situation par rapport à l'emploi des salariés parisiens hors Convergence sortis –  
Comparaison avec les estimations issues du pseudo-échantillon**

|   | Salariés parisiens en chantier hors Convergence |             | Pseudo-échantillon hors chantier correspondant |               |
|---|---|-------------|--|---------------|
|   | A l'entrée                                      | À la sortie | À t0   | À 12 mois (E) |
| En emploi   | 0 %   | 36 %        | 0 %  | 13 %          |
| Bénéficiaires du RSA                                      | 53 %  | 0 %         | 53 %   | 51 %          |
| Bénéficiaires de l'ARE                                    | 14 %  | 33 %        | 14 %   | 9 %           |
| Bénéficiaires de l'ASS                                    | 10 %  | 0 %         | 10 %   | 2 %           |
| Bénéficiaires de l'AAH, hors emploi                       | 2 %   | 0 %         | 2 %  | 4 %           |
| Retraités   | 0 %   | 2 %         | 0 %  | <1 %          |
| Autres situations (inactifs, sans ressources identifiées) | 21 %  | 39 %        | 21 %   | 20 %          |
| <b>Total</b>  | <b>100%</b>                                     | <b>100%</b> | <b>100 %</b>                                   | <b>100 %</b>  |

Les salariés des autres chantiers d'insertion étaient beaucoup plus proches de l'emploi à l'entrée dans le chantier que les salariés parisiens, y compris de Convergence. Les évolutions sur 16 mois de parcours et leur comparaison avec celles que connaissent les non entrants à mêmes caractéristiques initiales, sont proches des évolutions observées parmi les salariés parisiens de l'ACI hors Convergence.

**La situation par rapport à l'emploi des salariés des territoires de province hors Convergence sortis – Comparaison avec les estimations issues du pseudo-échantillon**

|   | Salariés de province en chantier hors Convergence |             | Pseudo-échantillon hors chantier correspondant |               |
|---|---|-------------|--|---------------|
|   | A l'entrée  | À la sortie | À t0   | À 16 mois (E) |
| En emploi   | 0 %   | 35 %        | 0 %  | 15 %          |
| Bénéficiaires du RSA                                      | 48 %  | 0 %         | 48 %   | 47 %          |
| Bénéficiaires de l'ARE                                    | 24 %  | 31 %        | 24 %   | 13 %          |
| Bénéficiaires de l'ASS                                    | 7 %   | 0 %         | 7 %  | 2 %           |
| Bénéficiaires de l'AAH, hors emploi                       | 2 %   | 0 %         | 2 %  | 4 %           |
| Retraités   | 0 %   | 2 %         | 0 %  | 1 %           |
| Autres situations (inactifs, sans ressources identifiées) | 19 %  | 32 %        | 19 %   | 18 %          |
| <b>Total</b>  | <b>100%</b>                                       | <b>100%</b> | <b>100 %</b>                                   | <b>100 %</b>  |

## **3.2. Le référentiel de coûts associé à la thématique**

### **3.2.1 Les coûts et recettes pris en compte**

Contrairement aux coûts liés à l'hébergement, qui ne sont que peu connus, ceux liés à l'emploi résultent pour la plupart de barèmes. L'imprécision du chiffrage ne vient donc pas des montants unitaires, mais des estimations faites quant aux situations d'emploi et aux revenus qui permettent d'appliquer les barèmes.

Les barèmes pris en compte correspondent à ceux utilisés à partir du 1<sup>er</sup> avril 2022 : ils illustrent le coût des parcours tels qu'ils seraient chiffrés avec les montants d'aides actualisées.

Les droits aux prestations sont ouverts aux personnes de nationalité française ou étrangère résidant en France depuis au moins trois mois et en situation régulière : l'ensemble des salariés des chantiers Convergence et témoins remplissent cette condition.

#### ➤ *Les aides versées aux ménages*

Le montant du **revenu de solidarité active dépend de la situation familiale, et de la situation par rapport au logement**. Il s'agit d'une allocation différentielle, c'est-à-dire que les ressources perçues par ailleurs sont déduites du montant maximal de l'allocation.

Plus précisément, le montant maximal du RSA varie de 575,52 € pour une personne seule à 1478,06 euros pour un monoparent avec trois enfants (RSA majoré). Il augmente ensuite avec le nombre d'enfants. Le montant effectivement versé correspond à ce seuil, net des autres ressources, y compris les allocations familiales. Un forfait logement, dont le montant dépend lui-même de la taille des ménages, est déduit pour les personnes prioritaires de leur logement, hébergées gratuitement ou bénéficiaires des aides au logement.

**Le montant pris en compte a donc été calculé pour chaque situation familiale et situation par rapport au logement.**

**L'allocation de solidarité spécifique (ASS)**, est versée aux personnes inscrites à pôle emploi, en recherche active d'emploi, et ayant épuisé leurs droits aux allocations chômage.

Le montant maximal de l'ASS est de 516,30 € par mois. Il peut être cumulé avec des revenus d'activité pendant les 3 mois suivants la reprise d'emploi, à condition que les revenus totaux du ménage (hors prestations familiales) ne dépassent pas 1204,70 € pour une personne seule et 1893,10 € pour un couple. Nous supposons que les personnes en chantier bénéficient de la prime d'activité et cessent de percevoir l'ASS.

**Le montant retenu ne dépend donc ni de la situation par rapport au logement, ni de la situation familiale et s'élève à 516,30 € par mois pour tous les bénéficiaires.**

**L'allocation adulte handicapée (AAH)** est versée aux personnes en situation de handicap ayant un taux d'incapacité reconnu à au moins 80 %. Son attribution est conditionnée à un critère de ressources du ménage, les revenus totaux du foyer ne devant pas dépasser un seuil dépendant de la composition familiale.

**Pour les personnes qui ne travaillent pas et qui ne touchent pas de rente d'invalidité ou de retraite et pour celles entrées en parcours depuis moins de 6 mois, son montant est fixe, à 919,86 €.**

Les personnes en emploi dont les revenus restent sous les conditions de ressources, continuent à percevoir l'AAH à taux plein pendant les 6 premiers mois. Le montant ensuite retenu est diminué des revenus professionnels nets, à hauteur de 20 % pour la tranche de salaire brut mensuel inférieure à 30 % du SMIC, de 60 % pour la tranche supérieure. **Le montant obtenu après 6 mois de parcours est de 515 € par mois.**

**La prime de Noël est versée annuellement**, par les Caisses d'allocations familiales pour les bénéficiaires du RSA et par pôle emploi pour les bénéficiaires de l'ASS.

Le montant versé aux bénéficiaires du RSA dépend de la configuration familiale et est donc calculé pour chaque situation. **Il varie de 152,45 € annuel pour une personne seule, à 442,1€ pour un couple avec 4 enfants.** Il augmente ensuite avec le nombre d'enfants.

**Le montant versé aux bénéficiaires de l'ASS est fixe, à 152,45 € par an.**

**L'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)** est d'un montant maximum de 916,78 € pour une personne retraitée seule. Le montant versé est égal à ce seuil net des ressources perçues. Dans le cas particulier où le ménage est un couple, avec ou sans enfant à charge, dont les deux membres perçoivent l'ASPA, le montant maximal pour le ménage est de 1423,31 €. Cette situation n'est pas envisagée ici. Le nombre de personnes à la retraite en sortie de chantier est très faible et affiner le calcul n'aurait qu'un impact très marginal sur les résultats. **Le montant retenu est donc de 916,78 € par mois.**

**La prime d'activité** est versée aux personnes en emploi, sous conditions de ressources. Les salariés en chantier et en emploi en périodes hors chantier sont considérés comme étant rémunérés au SMIC et ont droit à la prime d'activité. Le montant dépend du niveau des revenus, des salaires perçus et de leur répartition au sein du couple le cas échéant, ainsi que de la composition familiale. Un forfait logement est pris en compte dans le calcul pour propriétaires, les personnes hébergées gratuitement et celles bénéficiant des allocations logement. Enfin, l'AAH versée est considérée comme un revenu et vient diminuer ce montant.

**Le montant de la prime d'activité a été calculé pour chaque situation familiale, situation de logement et situation d'activité et en tenant compte du bénéfice éventuel de l'AAH.** Le montant pris en compte va ainsi varier de 200 € (personne seule à temps plein au SMIC en période hors chantier, bénéficiant des allocations logement), à plus de 700 € (ménages d'au moins trois enfants, en chantier).

**L'allocation d'aide au retour à l'emploi est versée aux demandeurs d'emploi**, sous condition d'activité antérieure et de recherche active d'emploi. Son montant dépend du niveau de salaire antérieur selon un calcul s'appuyant sur un salaire de référence journalier. L'ARE est soumis à CSG, CRDS et cotisations à l'assurance retraite, les montants retenus sont nets (les cotisations ne sont donc pas comptabilisées en recette).

Son montant précis dépend donc des rémunérations qui ne sont pas connues. **Le montant mensuel net retenu est de 800 € pour les échantillons témoins** (rémunération antérieure entre 75 % du SMIC et le SMIC) **et de 700 € pour les sortants de chantier**. D'autres montants seront testés pour les échantillons témoins, afin de comprendre l'impact de ce choix arbitraire pour les sortants de chantier.

**Les indemnités journalières en cas d'arrêt maladie** sont versées par l'assurance maladie selon des conditions d'activité, qui dépendent de la durée du congé. Son montant correspond à 50 % du salaire journalier de base, calculé sur la base du salaire brut des trois derniers mois. Ce montant est soumis à cotisation, **celui finalement retenu est net à 550 € par mois**.

Les employeurs versent en général des indemnités complémentaires. Il s'agit alors de dépenses privées et non de coûts publics, elles n'ont pas lieu d'être comptabilisées.

### ➤ *Les coûts de l'accompagnement*

Pendant les périodes hors chantiers sont comptabilisés deux types d'accompagnement : celui par pôle emploi et celui au titre du RSA.

Le coût de l'**accompagnement des demandeurs d'emploi** a été calculé sur la base des dépenses annuelles de pôle emploi (méthode notamment mobilisée dans le cadre du calcul des coûts évités des territoires zéro chômeur de longue durée). Le budget pris en compte est issu du bulletin officiel de pôle emploi (Délibération n° 2021-57 du 21 septembre 2021). Il ne fait apparaître que les sections budgétaires ne donnant pas lieu à compensations, et donc n'intègre pas le versement des allocations chômage. Il ne donne donc pas lieu à double compte avec ces allocations qui sont, dans le calcul du coût des trajectoires emploi, comptabilisées spécifiquement (cf. supra).

Le budget total a été ramené au nombre de demandeurs d'emploi inscrits, **pour un montant retenu de 1200 € par an**.

**Le coût de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA** est issu des statistiques de la DREES (indicateurs sociaux départementaux), qui permet de connaître les dépenses d'insertion des départements et le nombre d'allocataires du RSA. **Le montant obtenu pour Paris est de 650 € par an**. À noter que ce montant est faible au regard des moyennes métropolitaines, proches, voire supérieures, à 1000 €. Ce chiffre est cependant confirmé par la mobilisation des budgets de la DASES et du CASVP. La DREES relève par ailleurs dans ses études la faible dépense parisienne ramenée au nombre d'allocataires.

Enfin, **l'accès à la formation** peut avoir des coûts extrêmement diversifiés selon le type de formation. Il a concerné un nombre limité, de 2 % des sortants des ACI parisiennes. Il n'a pas pu être estimé pour les pseudo-échantillons témoins. **Les coûts associés aux personnes en formation sont finalement les mêmes que ceux associés aux personnes au chômage (bénéfice de l'ARE et de l'accompagnement par pôle emploi)** : les montants chiffrés pour l'accompagnement intègrent le financement de formations. Par ailleurs, les personnes en formation à l'issue d'un parcours en emploi peuvent bénéficier des allocations chômage. Ce traitement des périodes de formation apparaît donc aussi robuste que l'octroi de valeurs moyennes au coût des formations, moyenne soumise à une variabilité très importante.

➤ *Les recettes générées par les parcours*

Les périodes d'emploi dans et hors chantiers donnent lieu à **cotisations salariales et patronales**. Les parcours en ACI n'ouvrent plus droit à des spécificités en termes d'exonération de charges patronales, les chantiers bénéficiant de celles octroyées sur les bas salaires à tous les employeurs.

Les montants retenus ont été simulés sur le site de l'URSSAF. Ils correspondent aux charges patronales, hors contribution aux transports versée aux syndicats de transports en commun (Île-de-France mobilités en l'occurrence), le coût des transports n'ayant pas été valorisé (cf. partie sur les droits et services). La participation des employeurs pour la prise en charge d'assurance santé complémentaire n'est pas non plus comptabilisée.

**Les montants finaux sont de 375 € par mois(charges salariales et patronales) pour un salarié rémunéré au SMIC à plein temps, et de 275 € mensuels pur un salarié rémunéré au SMIC sur 26 heures.**

La hausse des revenus donne par ailleurs lieu à **des recettes de TVA** supplémentaires. Le montant de ces recettes est calculé en supposant que les personnes dépensent l'intégralité de leurs revenus, ce qui est le cas très majoritairement pour les personnes à faibles niveaux de ressources. La moyenne du taux de TVA retenu est fondée sur la présomption que la structure des dépenses des différents échantillons suivis est la même que celle de l'ensemble des ménages à faibles revenus métropolitains. Cette structure est repérée par l'enquête budget des familles menée par l'INSEE en 2017, et correspond aux dépenses des ménages du premier décile de revenu.

Cette présomption est contestable : les dépenses pour le logement représentent 23 % des dépenses des ménages, avec un taux de TVA nul. Or ces dépenses vont dépendre des situations de logement, avec en conséquence des taux de TVA pouvant être en moyenne plus élevés pour les ménages hébergés que pour ceux en logement autonome. Des simulations différenciant les taux de TVA selon la situation de logement ont cependant montré le faible impact du choix effectué ici en termes de structures de consommation. En effet, les ménages hébergés soumis à des taux de TVA plus élevés ne bénéficient pas d'aides au logement, et donc ont des revenus plus faibles que ceux en logement autonome : le taux plus élevé est compensé par une assiette plus faible.

**Le taux de TVA moyen retenu est donc un taux global, de 11,8 %.**

Ce taux est appliqué à l'ensemble des ressources mensuelles, y compris éventuelles aides au logement.

### Les coûts associés à l'emploi

| Poste                                   | Montant retenu par mois                                  |
|---|--|
| Prime d'activité                        | de 200 € à 700 € selon les situations individuelles      |
| Cotisations sociales                    | de -275 € à -375 € selon le parcours                     |
| Congé maladie (indemnités journalières) | 550 €  |
| ARE                                     | de 700 € à 800 € selon le parcours                       |
| AAH                                     | de 515 € à 919,86€ selon le parcours                     |
| ASS                                     | 516,30 €   |
| ASPA                                    | 916,78€  |
| RSA                                     | de 575,52€ à 1478,06€ selon les situations individuelles |
| Prime de Noël                           | de 152,45 € à 442,1€ selon les situations                |
| Accompagnement des bénéficiaires du RSA | 55€  |
| Accompagnement des demandeurs d'emploi  | 100€   |
| TVA                                     | -11,8% du montant des revenus                            |

#### 3.2.2 Les coûts non pris en compte

➤ *Les aides aux ménages non comptabilisées : la CSS et les tarifications sociales*

**La complémentaire santé solidaire est octroyée aux ménages à faibles ressources.** Selon le montant précis des revenus, l'accès à la CSS peut être en contrepartie d'une participation financière des ménages.

La CSS permet aux bénéficiaires la prise en charge de leurs dépenses complémentaires de santé ainsi que du ticket modérateur. Selon les statistiques de la complémentaire santé solidaire, en 2019, le coût par bénéficiaire est de 420 € annuel en moyenne nationale. Ce coût correspond à la partie complémentaire des dépenses de santé et n'intègre pas la part remboursée par le régime général. Les statistiques des années antérieures montrent une dépense beaucoup plus élevée pour les bénéficiaires parisiens, proche de 550 € par an.

Par nature, ce montant dépend du niveau des dépenses de santé des bénéficiaires (il est par exemple beaucoup plus faible en 2020, du fait d'une réduction des recours aux soins pendant les périodes de confinement). Or la question de l'impact des dépenses de santé est centrale dans l'analyse menée ici : elle sera traitée dans le paragraphe sur l'accès aux droits.

En l'absence de capacités à mesurer ces dépenses, il n'est pas ici cohérent d'intégrer la CSS. Les résultats montrent d'ailleurs que l'impact est relativement limité sur les trajectoires (d'environ 700€) et surtout, que la conséquence en termes de coûts évités est très faible : ce constat s'explique par une forte couverture dès l'entrée des salariés parisiens, qui n'évoluent que peu ensuite, la faible évolution étant compensée par la hausse des participations financières pendant les périodes d'emploi.

Il n'y a donc pas d'écart important avec l'échantillon témoin si la question du recours aux soins n'est pas traitée : **intégrer la CSS sans la moduler selon le recours effectif aux soins, revient à supposer que Convergence n'a pas d'impact sur ce recours.**

Plus globalement, les trajectoires en chantier ont un impact possible sur le recours aux services (transports, gardes d'enfants...). Ce recours peut avoir un coût pour la collectivité, au-delà des recettes supplémentaires générées par des participations financières plus importantes. Là encore, un chiffrage direct n'est pas possible, et cet aspect sera discuté dans la partie suivante.

➤ *Les autres postes non comptabilisés : accompagnement par la mission locale et par les Cap emploi*

Les jeunes hors parcours peuvent bénéficier d'un accompagnement par les missions locales, et éventuellement, de la garantie jeune (ou du contrat d'engagement jeune pour les parcours les plus récents). Cependant, seul 1 jeune salarié parisien était suivi par une mission locale avant l'entrée, sans que l'on puisse préjuger de l'importance de cet accompagnement. La prise en compte de ces coûts aurait un impact marginal, qui n'a pas été chiffré.

La même remarque peut être formulée au sujet de l'accompagnement par les CAP emploi, qui ne concernait qu'un seul salarié parisien avant l'entrée.

### **3.3. Le coût des trajectoires associées à l'emploi**

➤ *Le coût associé à l'emploi – trajectoire des salariés parisiens en chantier Convergence et non entrants en chantier*

Les coûts associés à l'emploi montrent d'importants gains sociaux pendant les 22 mois de parcours des salariés Convergence, au regard des non-entrants, compris entre 13 500 € et 15 000 € sur l'ensemble de la période observée.

Les trajectoires des salariés Convergence, pour les coûts associés à l'emploi retenus ici, présentent un bénéfice de 2 400 €, s'expliquant notamment par les gains en termes de TVA et le constat que les dépenses de prime d'activité sont presque entièrement compensées par les gains de cotisations sociales. À l'inverse, les trajectoires des non-entrants représentent un coût social de plus de 11 000 €, s'expliquant en grande partie par le versement du RSA. Le nombre moyen de mois en emploi reste faible et les recettes sont donc limitées.

L'hypothèse dans laquelle le pseudo-échantillon témoin connaît un très faible accès à l'emploi, hypothèse pouvant correspondre aux difficultés sociales non mesurables des entrants dans les chantiers Convergence, conduit à un coût évité sensiblement plus important, à -18 400 € sur les 22 mois de parcours.

Par ailleurs, une variation de  $\pm 20\%$  des dépenses d'indemnités journalières se traduit par des écarts de  $\pm 400\text{€}$  sur les chiffrements ci-dessous

Une valorisation de  $\pm 100\text{€}$  mensuel du montant de l'ARE a également un impact correspondant à  $\pm 400\text{€}$  des estimations.

**Les coûts associés à l'emploi d'un salarié sur les 22 mois de parcours en chantier,  
comparaison avec les non entrants**

|   | Salariés Convergence              |                    |                   | Pseudo-échantillon hors chantier<br>HYPOTHÈSE HAUTE |                    |                             | Coûts évités |
|---|-----------------------------------|--------------------|-------------------|---|--------------------|-----------------------------|--------------|
|   | Nombre de mois moyen par personne | Coût mensuel moyen | Total sur 22 mois | Nombre de mois moyen par personne                   | Coût mensuel moyen | Total sur 22 mois           |              |
| Prime d'activité  | 22                                | 330 €              | 7 300 €           | 2   | 420 €              | 800 €                       | 6 500 €      |
| Cotisations sociales  | 22                                | -310 €             | -6 900 €          | 2   | -350 €             | -700 €                      | -6 200 €     |
| Congé maladie (indemnités journalières)                             | 0                                 | 0 €                |                   | 0,4   | 550 €              | 200 €                       | -200 €       |
| ARE   | 0                                 | 0 €                |                   | 3,5   | 800 €              | 2 800 €                     | -2 800 €     |
| AAH   | 1,6                               | 630 €              | 1 000 €           | 1   | 920 €              | 900 €                       | 100 €        |
| ASS   | 0                                 | 0 €                |                   | 0,4   | 520 €              | 200 €                       | -200 €       |
| ASPA  |                                   | 0 €                |                   | 0,1   | 920 €              | 100 €                       | -100 €       |
| RSA   | 0                                 | 0 €                |                   | 10,5  | 710 €              | 7 400 €                     | -7 400 €     |
| Prime de Noël   | 0                                 | 0 €                |                   | 10,9  | 20 €               | 200 €                       | -200 €       |
| Accompagnement des bénéficiaires du RSA                             | 0                                 | 0 €                |                   | 10,5  | 60 €               | 600 €                       | -600 €       |
| Accompagnement des demandeurs d'emploi                              |                                   | 0 €                |                   | 11,9  | 100 €              | 1 200 €                     | -1 200 €     |
| TVA   | 22                                | -170 €             | -3 800 €          | 22  | -90 €              | -2 100 €                    | -1 700 €     |
| <b>Total</b>  | 22                                |                    | -2 400 €          | 22  |                    | 11 600 €                    | -14 000 €    |
| <i>S1 : Faible accès à l'emploi des non entrants (SCENARIO BAS)</i> |                                   |                    | -2 400 €          |   |                    | 16 000 €                    | -18 400 €    |
| <i>S2 : Valorisation à 900 € de l'ARE</i>                           |                                   |                    | -2 400 €          |   |                    | 12 000 €                    | -14 400 €    |
| <i>S3 : Valorisation à 700 € de l'ARE</i>                           |                                   |                    | -2 400 €          |   |                    | 11 200 €                    | -13 600 €    |
| <b>Fourchette retenue en moyenne annuelle</b>                       |                                   |                    |                   |   |                    | <b>-8 000 € à -10 000 €</b> |              |

*Guide de lecture : les résultats présentés sont la moyenne pour une personne. Par exemple, un salarié Convergence sur un parcours en chantier de 22 mois, bénéficie de l'AAH pendant 1,6 mois. En l'occurrence, cette moyenne traduit qu'une faible proportion de salariés bénéficient de l'AAH pendant la totalité du parcours.*



Dans les 6 mois après la sortie, le coût des trajectoires des salariés Convergence redevient positif, en grande partie du fait d'une proportion importante de salariés au chômage. Le coût des trajectoires après la sortie se rapproche fortement de celles du pseudo-échantillon témoin et les coûts évités par le dispositif au regard des non entrants peuvent être estimés dans une fourchette comprise entre -100 € et -600 €.

***Les coûts associés à l'emploi d'un salarié sur les 6 mois de parcours post chantier, comparaison avec les non entrants***

|   | Salariés Convergence              |         | Pseudo-échantillon hors chantier  |              | Coûts évités         |
|---|-----------------------------------|---------|-----------------------------------|--------------|----------------------|
|   | Nombre de mois moyen par personne | 0 €     | Nombre de mois moyen par personne | Coûts évités | Total sur 6 mois     |
| Prime d'activité  | 1,8                               | 800 €   | 0,9                               | 400 €        | 400 €                |
| Cotisations sociales  | 1,1                               | -600 €  | 0,9                               | -300 €       | -300 €               |
| Congé maladie (indemnités journalières)                             | 0,3                               | 200 €   | 0,2                               | 100 €        | 100 €                |
| ARE   | 3                                 | 2 400 € | 0,7                               | 600 €        | 1 800 €              |
| AAH   | 0,2                               | 300 €   | 0,4                               | 400 €        | -100 €               |
| ASS   | 0                                 | 0 €     | 0,1                               | 0 €          | 0 €                  |
| ASPA  | 0                                 | 100 €   | 0,1                               | 0 €          | 100 €                |
| RSA   | 0                                 | 0 €     | 2,7                               | 1 800 €      | -1 800 €             |
| Prime de Noël   | 0                                 | 0 €     | 2,7                               | 0 €          | 0 €                  |
| Accompagnement des bénéficiaires du RSA                             | 0                                 | 0 €     | 2,7                               | 100 €        | -100 €               |
| Accompagnement des demandeurs d'emploi                              | 3,4                               | 300 €   | 3,1                               | 300 €        | 0 €                  |
| TVA   | 6                                 | -700 €  | 6                                 | -600 €       | -100 €               |
| <b>Total</b>  | 6                                 | 2 800 € | 6                                 | 3 000 €      | -200 €               |
| <i>S1 : Faible accès à l'emploi des non entrants (SCENARIO BAS)</i> |                                   | 2 800 € |                                   | 3 200 €      | <b>-600 €</b>        |
| <i>S2 : Forte variation des situations pour les non-entrants</i>    |                                   | 2 800 € |                                   | 2 900 €      | <b>-100 €</b>        |
| <i>S3 : Valorisation à 900 € de l'ARE</i>                           |                                   | 2 800 € |                                   | 3 000 €      | <b>-200 €</b>        |
| <i>S4 : Valorisation à 700 € de l'ARE</i>                           |                                   | 2 800 € |                                   | 2 900 €      | <b>-100 €</b>        |
| <b>Fourchette retenue</b>   |                                   |         |                                   |              | <b>-100 à -600 €</b> |

**Sur l'ensemble du parcours observé, de l'entrée à 6 mois après la sortie, les coûts relatifs à l'emploi des salariés de Convergence au regard de non entrants sont ainsi estimés dans une fourchette comprise entre -14 400 € et -18 700 €.**

➤ *Mise en perspective des coûts évités par Convergence avec ceux évités par d'autres ACI*

Les salariés des chantiers parisiens hors Convergence se caractérisaient à l'entrée par un taux élevé de bénéficiaires de minima sociaux. Il en résulte des coûts évités élevés du parcours en chantier. Les non-entrants étaient initialement nombreux à bénéficier du RSA et le coût de l'allocation sur les 12 mois considérés, est important. Le coût en chantier est comparable à celui des salariés Convergence, les coûts pris en compte étant ceux d'un salarié de chantier dans les deux cas.

Sur les douze mois de parcours, le chantier hors Convergence permet finalement sur la thématique d'éviter environ 7000 € : ce montant est comparable à celui obtenu dans le scénario haut annualisé de Convergence, inférieur au montant obtenu dans le scénario approchant les difficultés particulières à l'entrée des salariés Convergence.

En présumant que la situation des salariés des différents échantillons est stable dans les trois mois suivant la sortie, les coûts évités par la trajectoire des sortants du chantier témoin hors Convergence sont plus élevés que ceux observés pour les sortants des chantiers Convergence. Ce constat traduit celui fait précédemment, de situations à la sortie plus favorable pour les salariés des ACI témoins.

***Les coûts emploi d'un salarié de l'ACI parisien hors Convergence, comparaison avec les non entrants – parcours de 12 mois et trajectoires de 3 mois post-sortie***

|   | Salariés parisiens en chantier hors Convergence |            | Pseudo-échantillon hors chantier correspondant |            | Coûts évités chantiers témoins | Coûts évités Convergence (en moyenne annuelle) |
|---|---|------------|--|------------|--------------------------------|--|
|   | durée moyenne                                   | Coût total | durée moyenne                                  | Coût total |                                |  |
| Prime d'activité  | 12  | 4 500 €    | 0,8  | 400 €      | <b>4 100 €</b>                 |  |
| Cotisations sociales  | 12  | -3 300 €   | 0,8  | -300 €     | <b>-3 000 €</b>                |  |
| Congé maladie (indemnités journalières)                     | 0   | 0 €        | 0,2  | 100 €      | <b>-100 €</b>                  |  |
| ARE   | 0   | 0 €        | 0,5  | 400 €      | <b>-400 €</b>                  |  |
| AAH   | 0,2   | 100 €      | 0,4  | 400 €      | <b>-300 €</b>                  |  |
| ASS   | 0   | 0 €        | 0,5  | 300 €      | <b>-300 €</b>                  |  |
| ASPA  | 0   | 0 €        | 0  | 0 €        | <b>0 €</b>                     |  |
| RSA   | 0   | 0 €        | 6,9  | 4 800 €    | <b>-4 800 €</b>                |  |
| Prime de Noël   | 0   | 0 €        | 7,4  | 100 €      | <b>-100 €</b>                  |  |
| Accompagnement des bénéficiaires du RSA                     | 0   | 0 €        | 6,9  | 400 €      | <b>-400 €</b>                  |  |
| Accompagnement des demandeurs d'emploi                      | 0   | 0 €        | 7,8  | 800 €      | <b>-800 €</b>                  |  |
| TVA   | 12  | -2 100 €   | 12   | -1 200 €   | <b>-900 €</b>                  |  |
| <b>Total</b>  | 12  | -800 €     | 12   | 6 200 €    | <b>-7 000 €</b>                | <b>-8 000 € à -10 000 €</b>                    |
| <b>Coût incluant 3 mois de trajectoires après la sortie</b> | 15  | 400 €      | 15   | 8 700 €    | <b>-8 300 €</b>                | <b>-8 100 € à -10 300 €</b>                    |

Le coût des trajectoires des salariés des chantiers témoins de province confirme les observations faites sur Paris : les coûts évités par Convergence sont plus élevés que ceux évités par les chantiers témoins. En revanche, à la sortie à 3 mois, les trajectoires emplois des sortants de Convergence permettent des gains un peu plus faibles que celles des sortants des autres ACI.

***Les coûts emploi d'un salarié des ACI de province hors Convergence, comparaison avec les non-entrants – parcours de 16 mois et trajectoires de 3 mois post-sortie***

|  | Salariés de province en chantier hors Convergence |               | Pseudo-échantillon hors chantier correspondant |                | Coûts évités chantiers témoins | Coûts évités Convergence (en moyenne annuelle) |
|--|---|---------------|--|----------------|--------------------------------|--|
|  | durée moyenne                                     | Coût total    | durée moyenne                                  | Coût total     |                                |  |
| Prime d'activité   | 16  | 6 500 €       | 1,2  | 600 €          | <b>5 900 €</b>                 |  |
| Cotisations sociales   | 16  | -4 400 €      | 1,2  | -400 €         | <b>-4 000 €</b>                |  |
| Congé maladie (indemnités journalières)                                  | 0   | 0 €           | 0,3  | 100 €          | <b>-100 €</b>                  |  |
| ARE  | 0   | 0 €           | 2,8  | 2 200 €        | <b>-2 200 €</b>                |  |
| AAH  | 0,4   | 300 €         | 0,5  | 500 €          | <b>-200 €</b>                  |  |
| ASS  | 0   | 0 €           | 0,6  | 300 €          | <b>-300 €</b>                  |  |
| ASPA   | 0   | 0 €           | 0  | 0 €            | <b>0 €</b>                     |  |
| RSA  | 0   | 0 €           | 7,7  | 6 100 €        | <b>-6 100 €</b>                |  |
| Prime de Noël  | 0   | 0 €           | 8,2  | 100 €          | <b>-100 €</b>                  |  |
| Accompagnement des bénéficiaires du RSA                                  | 0   | 0 €           | 7,7  | 400 €          | <b>-400 €</b>                  |  |
| Accompagnement des demandeurs d'emploi                                   | 0   | 0 €           | 8,8  | 900 €          | <b>-900 €</b>                  |  |
| TVA  | 16  | -3 000 €      | 16   | -1 900 €       | <b>-1 100 €</b>                |  |
| <b>Total</b>   | <b>16</b>   | <b>-600 €</b> | <b>16</b>                                      | <b>9 300 €</b> | <b>-9 900 €</b>                |  |
| <b>Total annualisé</b>   |   | <b>-400 €</b> |  | <b>7 000 €</b> | <b>-7 400 €</b>                | <b>-8 000 € à -10 000 €</b>                    |
| <b>Coût incluant 3 mois de trajectoires en sortie (ramené à 15 mois)</b> | <b>15</b>   | <b>700 €</b>  | <b>15</b>                                      | <b>8 700 €</b> | <b>-8 000 €</b>                | <b>-8 100 € à -10 300 €</b>                    |

### En synthèse sur la thématique

Les parcours en chantier des salariés de Convergence sont à l'origine d'une économie relative aux coûts liés à l'emploi importante, comprise entre 14 400 € et 18 500€ pour 22 mois de parcours. Elle s'explique par les gains liés au fait d'occuper un emploi, les non-entrants restant majoritairement dans des situations précaires.

L'économie sur cette thématique est faible après la sortie, comprise entre 100 € et 600€ pour 6 mois de parcours post Convergence. La part des salariés en emploi à la sortie se rapproche de celle observée parmi les non-entrants et les dépenses d'allocations chômage sont relativement élevées.

Les économies sur un parcours complet annualisé sont comparables à plus élevées pour les chantiers Convergence que pour les chantiers témoins. Pendant les 3 mois suivant la sortie, Convergence génère des économies plus faibles que celles des chantiers témoins : dans le scénario où les difficultés sociales particulières des salariés Convergence ne sont pas approchées, l'insertion professionnelle est moins bonne pour les salariés Convergence et l'écart avec les échantillons témoins plus faible. **Le volet qualitatif de l'étude montrait que les chantiers parisiens intégraient des publics en situation de grande exclusion, qui n'entraient pas dans les chantiers classiques. Le scénario alternatif approchant ces difficultés particulières conduit à des coûts évités supérieurs pour Convergence, que pour les chantiers témoins.**

## 4. Les coûts non chiffrables : santé et accès aux droits

---

La question de la monétarisation des coûts non chiffrables, ou de long terme est récurrente dans les évaluations de coûts évités. Elle est particulièrement importante pour le dispositif Convergence, construit notamment sur le postulat qu'un accompagnement renforcé et partenarial, associé à des durées de parcours importantes, peut permettre la stabilisation de la situation de personnes en situation de grande exclusion, via l'accès aux droits en général, à la santé en particulier.

Selon les droits pris en compte, les motifs pour lesquels ils ne sont pas chiffrables diffèrent. Ils peuvent être liés :

- aux manques de données : c'est le cas de la santé par exemple, du fait de l'impossibilité de collecter dans une base telle que celle mobilisée pour cette évaluation, des données sensibles telles que celles portant précisément sur l'état de santé et le recours aux soins.
- À l'impossibilité de quantifier les évolutions et les impacts : c'est en particulier le cas des potentiels effets de moyen ou long terme, tels que la scolarisation des enfants, la diminution de la judiciarisation, la hausse de l'employabilité, ...
- à l'impossibilité de monétariser les impacts : c'est le cas de l'amélioration de l'état de santé notamment, qui touche à des aspects de la vie humaine allant bien au-delà de la seule dimension économique.

### 4.1. Les dépenses de santé et l'accès aux soins

Plusieurs indicateurs montrent que le recours aux soins et les dépenses de santé augmentent probablement pendant le passage dans le dispositif. Plus précisément, l'évolution des coûts en santé peut avoir deux composantes :

- une composante liée à la normalisation globale des parcours, et en particulier à la stabilisation des situations de logement qui entraînent une modification des modes de recours aux soins ;
- une composante liée aux impacts de Convergence sur le recours aux soins.

#### ➤ *Une normalisation des modes de recours aux soins*

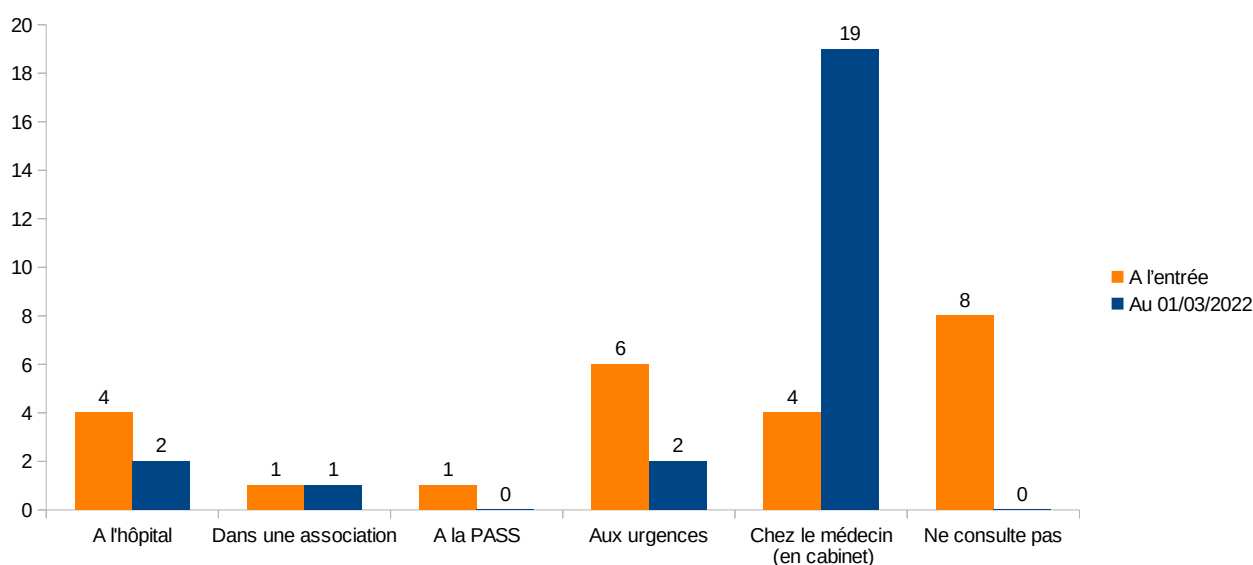
Les évolutions dans les modalités de recours aux soins sont un premier indicateur des transformations des dépenses de santé.

Le volet 1 avait déjà montré une forte hausse de l'accès à un médecin traitant pendant les parcours, et entre l'entrée et la sortie du dispositif : à l'entrée en Convergence, 66 % des salariés parisiens accédaient à un médecin traitant. Cette proportion atteignait 75 % à 12 mois et même 90 % au bout de 2,5 ans dans le dispositif.

Le chantier Emmaüs Défi sur Paris et le Foyer Notre Dame des Sans Abris sur Lyon, ont accepté de recueillir les lieux de consultations principaux à l'entrée et au 31 mars 2022, pour quelques salariés. Cette tâche représentait une charge de travail supplémentaire, et les données collectées ne portent finalement que sur 24 salariés, donc 17 parisiens. Elles sont donc peu robustes. **Elles indiquent cependant une forte hausse des consultations, et un report massif des urgences ou de l'hôpital, vers la médecine de ville.**

À l'entrée, 8 salariés sur 24 ne consultaient pas. Tous consultent en mars 2022. Par ailleurs, 10 s'adressaient aux urgences ou à l'hôpital, ils ne sont plus que 4 dans ce cas en mars. Enfin, 4 se rendaient chez médecin. Ils sont 19 à le faire en mars 2022.

### **Lieux de consultation principale à l'entrée en chantier et au 31 mars 2022- Salariés parisiens du chantier Emmaüs Défi**



#### ➤ *qui ne peut être imputée uniquement à Convergence*

Cette modification ne peut être imputée directement à Convergence, elle est aussi le reflet d'une normalisation globale des parcours

Le cabinet Ecota avait chiffré, avec l'aide de la caisse primaire d'assurance maladie, les dépenses de santé associées à des adresses représentatives des logements et hébergements occupés par les salariés de Convergence. Plus précisément, la CPAM a chiffré les dépenses de santé correspondant à 19 adresses de CHRS et de CHU fortement représentées parmi les salariés d'Emmaüs Défi. Ecota a complété ces données via la consommation de Soins et Biens Médicaux (DREES 2015) et en ajoutant aux coûts liés à la domiciliation, des coûts correspondants à la prise en charge par les pompiers des situations d'urgence.

**Ils ne permettent pas de mesurer spécifiquement les coûts en santé de Convergence, mais mesurent les coûts en santé d'un échantillon présentant la même situation de logement que les salariés de Convergence.** Bien que les CHRS et les CHU représentent fortement des salariés d'Emmaüs Défi, ces derniers ne constituent qu'une partie des personnes prises en compte par le chiffrage et correspondant à ce mode d'hébergement. Par ailleurs, les coûts en santé correspondant aux logements autonomes proviennent de documents nationaux, non spécifiques à Convergence.

Ce chiffrage reste enfin approximatif dans la mesure où ils reposent sur un échantillon d'adresses relativement limité. Il n'a pas été demandé à la CPAM de fournir à nouveau ce travail, le bénéfice de l'actualisation étant a priori plus faible que les marges d'erreur.

Les coûts sont chiffrés par sexe et par tranche d'âge, il est alors possible de calculer des coûts correspondant à la structure des salariés des chantiers parisiens de Convergence présents dans les tableaux de bord 2020-2022.

Les coûts unitaires traduisent la hausse des coûts en santé lorsque les conditions de logement se normalisent (hors parcours de rue). Ils sont ainsi très faibles dans les CHU (2,3€), un peu plus élevés en CHRS et beaucoup plus importants dans les solutions de logements autonomes (8,70€). Les coûts associés à la rue sont très élevés, en cohérence avec le recours fréquent aux urgences et à l'intervention des pompiers.

L'accès des salariés Convergence au logement autonome, plus fréquent que parmi l'échantillon témoin, se traduit logiquement par une hausse des coûts de santé, avec une dépense supplémentaire de 700€ sur la période de 22 mois. Ce surcoût reste relativement limité aux regards du montant total des parcours d'une part, et de l'imprécision du chiffrage d'autre part.

Sur les 6 mois suivant la sortie, le surcoût des trajectoires des salariés Convergence reste proportionnellement le même.

***Les coûts associés à la consommation de soins liée aux situations de logement d'un salarié sur les 22 mois de parcours en chantier, comparaison avec les non-entrants***

|  | Salariés Convergence              |                       |                   | Pseudo-échantillon hors chantier  |                       |                   | Coûts évités   |
|--|-----------------------------------|-----------------------|-------------------|-----------------------------------|-----------------------|-------------------|----------------|
|  | Nombre de mois moyen par personne | Coût journalier moyen | Total sur 22 mois | Nombre de mois moyen par personne | Coût journalier moyen | Total sur 22 mois |                |
| Rue, habitat de fortune ...                    | 0,7                               | 17,20 €               | 400 €             | 1,1                               | 17,20 €               | 600 €             | <b>-200 €</b>  |
| CHRS   | 3,6                               | 4,20 €                | 500 €             | 4,2                               | 4,20 €                | 500 €             | <b>0 €</b>     |
| Hôtel et hébergement d'urgence                 | 3,9                               | 2,30 €                | 300 €             | 6,7                               | 2,30 €                | 500 €             | <b>-200 €</b>  |
| Pension de famille, résidence sociale et foyer | 2,5                               | 8,70 €                | 700 €             | 2,7                               | 8,70 €                | 700 €             | <b>0 €</b>     |
| Locataire privé                                | 0,5                               | 8,70 €                | 100 €             | 0,7                               | 8,70 €                | 200 €             | <b>-100 €</b>  |
| Locataire social et logements de transition    | 8,6                               | 8,70 €                | 2 300 €           | 3,5                               | 8,70 €                | 900 €             | <b>1 400 €</b> |
| Hébergement par un tiers                       | 2,1                               | 8,70 €                | 600 €             | 3,1                               | 8,70 €                | 800 €             | <b>-200 €</b>  |
| <b>Total</b>                                   | 22                                |                       | 4 900 €           | 22                                |                       | 4 200 €           | <b>700 €</b>   |
| <b>Pendant les 6 mois post-sortie</b>          | 6                                 |                       | 1 400 €           | 6                                 |                       | 1 300 €           | <b>100 €</b>   |

Les regroupements des solutions d'hébergement utilisés dans les tableaux de bord des ACI témoin ne permettant pas de chiffrer les coûts en santé en fonction du mode de logement.

➤ *Des coûts et bénéfices supplémentaires pendant la durée des parcours, non quantifiables*

**Ce tableau ne fournit donc qu'une vision partielle** de l'impact de Convergence sur les coûts en santé.

La santé est un des axes d'intervention prioritaire de Convergence. Le volet 1 de l'étude faisait le constat d'un meilleur repérage et prise en charge des problématiques de santé : les outils et partenariats se structurent avec comme conséquences un accès facilité aux professionnels de santé et aux institutionnels permettant l'ouverture des droits (mutuelles, caisses d'assurance maladie...). Les bilans de santé ont concerné près d'un salarié sur 4 parisiens et il existe un lien entre mobilisation du réseau santé, et résolution des difficultés rencontrées par les salariés.

Enfin, malgré toutes les limites liées à la faiblesse des effectifs concernés, la hausse du nombre de personnes déclarant consulter d'une part, s'orientant vers la médecine de ville d'autre part, est particulièrement importante.

Il est ainsi probable que :

- **Convergence induit un recours supplémentaire aux soins**, supérieur à celui chiffré précédemment, qui était principalement mesuré par la stabilisation des situations de logement indépendamment des actions santé des chantiers ;
- **Convergence induit des économies liées** à une modification des lieux de consultations, notamment d'une baisse du recours aux urgences et à l'hôpital, au-delà de celles mesurées par la diminution des coûts liés aux parcours de rue.

Ces deux évolutions ont un impact contradictoire sur les coûts, et **il n'est pas possible de formuler une conclusion quantitative quant aux surcoûts ou aux économies permises par Convergence pendant la durée du parcours sur ce poste.**

➤ *La difficile monétarisation des impacts à long terme d'un meilleur recours aux soins*

À moyen ou long terme, l'amélioration du recours aux soins permise par Convergence qui, le volet 1 l'a montré, accompagne une résolution progressive des difficultés de santé, peut être générateur d'économies. Un suivi plus régulier en santé, l'adoption de comportements de prévention, la diminution des addictions, la prise de conscience de difficultés de santé mentale... permettent d'éviter l'apparition ou l'aggravation brutale de pathologies dont la prise en charge par le système de santé serait potentiellement très coûteuse.

Il n'existe pas d'éléments précis qui pourraient appuyer une analyse quantitative, même approximative, sur ces impacts : les données ne permettent pas d'identifier à quels types de difficultés renvoient celles repérées parmi les salariés de Convergence, ni ce que recouvre précisément leur résolution souvent encore partielle. Les études, permettant de lier très précisément prévention et baisse des coûts de traitement sont par ailleurs ciblées sur des pathologies particulières et ne peuvent servir de références ici.



## **4.2. Réflexions sur les autres postes de coûts**

### ➤ *L'accès aux services, coûts ou bénéfiques ?*

L'accès à l'emploi peut induire un recours accru aux services publics. Les modalités de chiffrage de cet accès, entre coûts ou bénéfique, est un débat technique qui renvoie cependant au même constat que celui formulé pour les coûts en santé : la normalisation des parcours est un coût potentiel à court terme, mais peut générer des bénéfices à moyen terme.

Il est ainsi possible de faire l'hypothèse que l'accès à l'emploi et le parcours en chantier soient à l'origine d'une utilisation de services tels que les transports publics ou la garde des enfants (accueils de la petite enfance, services périscolaires) qui n'étaient pas, ou peu, mobilisés avant l'entrée en chantier. Cette utilisation peut alors :

- être considérée comme un coût, avec un impact potentiellement important sur le chiffrage des trajectoires. Le budget du syndicat des transports franciliens ramené au nombre d'habitants présente par exemple un coût de 500 € par an. Le coût de revient de la restauration scolaire est d'environ 500€ par mois, celui des accueils petite enfance peut-être estimé à plus de 1000€ ;
- mais est aussi un bénéfice. Le coût marginal, et donc celui lié à l'utilisation par une personne supplémentaire, est bien inférieur aux coûts affichés ci-dessus, voire est nul (notamment pour les transports). En revanche, l'utilisation engendre une participation financière supplémentaire (éventuellement encore faible du fait des tarifications sociales). Surtout, ces utilisations renvoient à des effets positifs de moyens termes : capacités de mobilité, socialisation des enfants, accès à la scolarité et hausse du niveau d'éducation, ... en sont des exemples.

Les données ne permettent pas de mesurer la réalité ou non du recours accru à ces services. Le lien entre ce potentiel recours et les impacts de moyens termes sont également trop complexes à établir pour donner lieu à des chiffrages crédibles.

Enfin, dans cette logique de questionnement sur le recours, les coûts mesurés précédemment sont établis en présumant qu'il n'y a pas de non-recours aux prestations familiales (ni à la prime d'activité). En particulier, les allocations familiales sont systématiquement prises en compte pour le calcul de la prime d'activité (elles entrent dans le barème). En cohérence, il n'est pas envisagé que l'entrée dans Convergence induise un recours accru à ces prestations. De même, une utilisation plus importante d'aides telles que bourses des collèges et lycées n'est pas envisagée.

### ➤ *D'autres coûts non chiffrés*

Enfin, l'accès à l'emploi et la stabilisation des situations de logements peuvent permettre d'éviter d'autres coûts. La mesure des coûts de la privation d'emploi réalisée dans le cadre de l'évaluation des territoires zéro chômeurs de longue durée, fait par exemple le lien entre non-emploi et frais de justice, délinquances, redoublements et échecs scolaires. Si ces coûts ont pu être chiffrés dans le cadre de cette approche macro-économique, ils ne peuvent être quantifiés ni imputés à Convergence dans le cadre de la présente étude.

À noter que l'hypothèse avait été faite d'une diminution de la prise en charge des enfants par l'aide sociale à l'enfance et la mesure de ce suivi avait été prévue dans le tableau de bord. Seuls 2 enfants sont concernés à l'entrée, les données ne permettent pas de tirer de conclusion sur ce point.

## **5. Les coûts totaux évités et leur interprétation**

---

Les coûts totaux évités, ou du moins, les coûts mesurables évités pendant la période en chantier et la période de 6 mois après la sortie, sont calculés en faisant la synthèse des coûts évités sur la problématique logement et sur la problématique emploi, et en les ramenant au coût de l'accompagnement en chantier d'une part, par Convergence d'autre part.

Sur la base des documents budgétaires transmis par Convergence France, le coût de l'accompagnement en chantier hors Convergence a été estimé à 1 900 € par an par salarié. Il intègre les moyens supplémentaires octroyés aux chantiers pour l'accompagnement renforcé, le déploiement des ressources mutualisées et des moyens dévolus à Convergence France pour l'animation du dispositif, en dehors des moyens exceptionnels mis en œuvre pour l'expérimentation et l'essaimage.

Sur la base d'échanges avec des ACI, le coût de l'accompagnement en chantier hors Convergence est estimé à 14 400 € par an. Ce montant est cependant inférieur à celui des aides au poste accordées par l'état aux ACI (20 642 € en 2021 par salarié à temps complet). Les salariés Convergence exerçant un emploi correspondant à 75 % d'un temps plein, le montant finalement retenu est de 15 400 € par an.

Les trajectoires chiffrées sont présentées en détail dans le corps du rapport. En cohérence avec la méthodologie adoptée, robuste pour chiffrer les coûts évités en comparaison avec un pseudo-échantillon plus que pour chiffrer les trajectoires en elles-mêmes, seuls les coûts évités sont présentés.

Le chiffrage obtenu est la différence entre le coût des trajectoires en chantier, et celui des trajectoires des pseudo-témoins, et donc d'un échantillon simulant les trajectoires qu'auraient les salariés des chantiers s'ils n'y étaient pas entrés.

Les chiffres négatifs indiquent des coûts évités (le coût des trajectoires en chantier est plus faible que celui des trajectoires hors chantier). Les chiffres positifs indiquent des surcoûts des trajectoires en chantier.

Les données concernant les chantiers Convergence sont présentées sous forme d'intervalles, rendant compte de l'imprécision de la mesure. Celles concernant les chantiers "témoins" sont les valeurs centrales.

Les coûts ont été annualisés pour permettre la comparaison entre les différents chantiers.

Pendant la période en chantier, l'économie permise par l'évolution des situations de logement peut atteindre 1 900 € sur un an (estimation basse à 1 400 €). Celle permise par les trajectoires emploi sont élevées, comprises entre 10 000 € et 8 000 € par an. Ces coûts ne permettent pas compenser ceux dévolus à l'accompagnement en chantier.

Les trajectoires des salariés des chantiers témoins donnent également lieu à des surcoûts, situés dans la fourchette estimée pour Convergence. **La valorisation la plus haute en termes de coûts évités de Convergence correspond à celle dans laquelle les caractéristiques non observables des**

**entrants dans les chantiers Convergence (situations de dépendances ou de difficultés psychiques, difficultés sociales non identifiées) sont approchées. Dans cette hypothèse, les résultats économiques de Convergence sont meilleurs que ceux des chantiers hors Convergence.**

Les résultats observés à la sortie intégrant 3 mois de parcours post-sortie en situation stable sont indicatifs, les parcours après la sortie des salariés des chantiers non Convergence n'étant pas connus. Les salariés Parisiens sont nombreux à sortir en emploi : si cette situation se stabilise, le coût des trajectoires incluant la sortie est un comparable à l'hypothèse basse de Convergence. Les résultats de Convergence restent plus favorables que ceux observés dans les chantiers de province.

***Les coûts évités totaux mesurables : différences entre la trajectoire estimée des salariés en ACI et celle des personnes non entrantes (pseudo-échantillon témoin)***

| <b>Poste</b>  | <b>Chantiers Convergence Paris</b> | <b>Chantier parisien hors Convergence</b> | <b>Chantiers de province hors Convergence</b> |
|---|------------------------------------|---|---|
| <b>Pendant les parcours en chantier</b>   |                                    |   |   |
| Durée des parcours  | 22 mois                            | 12 mois                                   | 16 mois                                       |
| Coûts évités annualisés sur le logement   | - 1 400 € à -1 900 €               | -2 200 €                                  | -1 600 €                                      |
| Coûts évités annualisés sur l'emploi  | -8 000 € à -10 000 €               | -7 000 €                                  | -7 400 €                                      |
| Coût annuel de l'accompagnement en chantier "droit commun"                      | 15 400 €                           | 15 400 €                                  | 15 400 €                                      |
| Coût annuel de l'accompagnement Convergence                                     | 1 900€                             |   |   |
| <b>Surcoût annualisé des parcours en chantier</b>                               | <b>5 400 € à 7 900 €</b>           | <b>6 200 €</b>                            | <b>6 400€</b>                                 |
| <b>Coûts évités sur la période post sortie</b>                                  |                                    |   |   |
| durée du parcours   | 6 mois                             |   |   |
| Coûts évités sur le logement pendant 6 mois post-sortie                         | -9 00€ à -1 300 €                  |   |   |
| Coûts évités sur l'emploi pendant 6 mois posts sortie                           | -100 € à -600 €                    |   |   |
| <b>Total sur la période post sortie</b>   | <b>-1 000 € à - 1900 €</b>         |   |   |
| <b>Total Convergence incluant la sortie à 6 mois</b>                            | <b>3500 € à 6 900 €</b>            |   |   |
| <i>Coûts évités mesurables intégrant la sortie à 3 mois (ramenés à 15 mois)</i> |                                    |   |   |
| <i>Coûts évités sur le logement, sur 15 mois dont 3 mois post sortie</i>        | <i>-2 000 € à -2 500 €</i>         | <i>-2 800 €</i>                           | <i>-1 900 €</i>                               |
| <i>Coûts évités sur l'emploi sur 15 mois dont 3 mois post sortie</i>            | <i>-8 100€ à -10 300 €</i>         | <i>-8 300 €</i>                           | <i>-8 000 €</i>                               |
| <i>Coût de l'accompagnement (dont Convergence pour le chantier Convergence)</i> | <i>17 300 €</i>                    | <i>15 400 €</i>                           | <i>15 400 €</i>                               |
| <b>Total incluant la période à la sortie</b>                                    | <b>4 500 € à 7 200 €</b>           | <b>4 300 €</b>                            | <b>5 500 €</b>                                |

➤ *Une synthèse globale qui relative ces résultats : les analyses en coûts évités sont-elles un outil pertinent pour des dispositifs comme Convergence ?*

Les résultats font apparaître un surcoût des trajectoires Convergence sur la période totale d'observation (28 mois dont 6 post-sortie) et donc non annualisés, compris entre 7 000 € et 13 000 € selon les hypothèses : l'hypothèse la plus basse approche les difficultés particulières mais non mesurables des entrants dans les chantiers Convergence, l'hypothèse la plus haute ne tient pas compte de ces difficultés.

Le surcoût de la période en chantier est compris entre 8 700 € et 14 400 €, la période post-sortie donnant lieu à des coûts évités dans une fourchette estimée de -1 000 € à -1 900 €. Une conclusion pourrait être que plus que l'accompagnement renforcé, la durée élevée des parcours ne se justifie pas au regard des résultats économiques obtenus. Cette conclusion semble un peu hâtive rapportée à la complexité du fonctionnement et des objectifs de Convergence.

L'analyse des coûts évités montre les résultats suivants :

- les coûts évités des trajectoires emploi sont importants pendant la période en chantier, mais ils se réduisent après la sortie, notamment au regard des résultats obtenus par les chantiers "témoins". **Ils traduisent la difficulté à stabiliser l'insertion professionnelle à la sortie des chantiers.**
- les coûts évités des trajectoires logements restent limités, mais ils se maintiennent après la sortie. Ils s'accompagnent d'une **évolution de la structure des coûts, avec un poids croissant du droit commun (les aides au logement) et décroissant de la prise en charge de l'hébergement ;**
- le volet 1 a montré les apports très positifs de Convergence sur l'accès aux droits sociaux et sur la santé. **L'amélioration de l'accès aux soins et la normalisation des modes de recours aux systèmes de santé est confirmée par ce volet. Cet aspect ne peut être pris en compte dans une étude de coûts évités, sauf à formuler des hypothèses très fortes qui rendraient très fragiles les conclusions.**

**Ce dernier constat est représentatif des difficultés du chiffrage par coûts évités d'un dispositif tel que Convergence :** le chiffrage ne peut mesurer les effets de Convergence, qui figurent dans ses objectifs, de développements capacitaires, d'amélioration de l'estime de soi et du bien-être ou globalement, d'accès aux droits. Si ces évolutions peuvent se traduire à terme dans des trajectoires stabilisées, la période d'observation est trop courte pour en rendre compte.

L'analyse des coûts évités en sortie montre le poids très important des conditions de sorties et de leur stabilité pour permettre des gains sur les trajectoires emploi et logement dans la période post-parcours, y compris à plus long terme que celle observée ici. Le volet 1 faisait le constat d'une amélioration progressive des situations avec la durée de parcours. **Il est alors possible que des durées de parcours plus longues, permettent des sorties plus stables que celles observées ici et des coûts évités dans les années suivant la sortie compensant ceux de l'accompagnement en chantier.**

**Illustration de l'économie globale de Convergence en termes de coûts évités : des économies importantes sur les volets mesurables, des coûts d'accompagnement qui couvrent également des impacts non mesurables**

